

UNIVERSITE MOULOUD MAMMERI DE TIZI OUZOU

FACULTE DES SCIENCES
ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DE
SCIENCES GESTION.

Département des Sciences Economiques

Mémoire de fin de Cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques

Option : Economie Monétaire et Bancaire

Thème :

***LES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS EN
ALGERIE DE 2000 À 2013***

Réalisé par:

HADID Hakim

MOUALEK Meziane

Devant le jury composé de :

Encadreur :

Mr ABIDI

Remerciements

Tout d'abord nous remercions nos familles de nous avoir donné le courage et la volonté de réaliser ce travail.

Nous exprimons également notre profonde gratitude à notre promoteur Mr ABIDI pour son aide, ses orientations ainsi que ses précieux conseils.

Nous tenons aussi à exprimer nos remerciements à tous les professeurs de notre université de nous avoir formé et d'avoir mis à notre disposition tous les moyens nécessaires tout au long de notre cursus universitaire

Enfin, nous remercions les membres du jury qui ont accepté d'évaluer ce mémoire.





Dédicaces



Les abréviations

Abréviation	Désignation complète
ANDI	Agence Nationale de Développement de l'Investissement
APC	Assemblée Populaire Communale
BA	Banque d'Algérie
BM	Banque Mondiale
CEE	Communauté Economique Européenne
CNI	Conseil National de l'Investissement
CNRC	Centre National de Registre de Commerce
CNUCED	Conférence des Nations Unis pour le Commerce et le Développement
DD	Droit de Douane
EPA	Entreprise Public Administrative
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
FMI	Fond Monétaire International
GATT	General Agreement on Tariffs and Trade
GB	Grande Bretagne
H.O.S	Hekcher-Ohlin-Samuelson
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OLI	Ownership-Localization-Internalization
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
PCN	Plan Comptable National
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays Moins Avancés
PV	Procès Verbal
TAP	Taxe sur l'Activité Professionnelle
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européen
USA	United State of America



Sommaire

Introduction générale	08
Chapitre II : Le cadre conceptuel de IDE	12
Section 01 : Définition, type, caractiques et les formes de l'IDE.....	13
Section 02 : Les théories explicatives des IDE.....	18
Section 03 : L'évolution des IDE dans le monde.....	23
Chapitre II: Cadre globale de l'évolution des IDE en Algérie	37
Section01 : Le cadre réglementaire et la promotion des IDE en Algérie.....	38
Section02 : La situation économique en Algérie.....	45
Section 03 : Les tendances des IDE en Algérie et	51
Chapitre III : les IDE dans les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)	60
Section 1 :L'évolution des IDE dans les trois pays du Maghreb.....	61
Section2 : Le climat des affaires dans les trois pays du Maghreb	66
Section3 : Les effets des IDE sur la croissance économique dans les pays (M/A/T).....	72
Conclusion générale	75
Bibliographie	
Annexe	
Table des matières	

INTRODUCTION GENERALE :

La vision des pays, en voie de développement en particulier, envers les investissements directs étrangers s'est substantiellement évoluée au fil des années. Au lendemain de leur indépendance, les investissements directs étrangers étaient mal vus par ces pays qui les considéraient comme une menace sur la souveraineté nationale et les firmes multinationales étaient soupçonnées de vouloir exercer une domination économique et même politique sur ces pays.

Mais les vagues de libéralisation, de globalisation et d'internationalisation qu'a connues le monde, ont changé radicalement l'attitude des pays en voie de développement envers les investissements directs étrangers où on constate une concurrence accrue entre eux pour l'attraction du maximum de ces investissements qui ne sont plus considérés comme facteur de dominance mais, plutôt, comme un paramètre intéressant d'une politique économique sous différentes facettes, comme une source de financement non génératrice de dettes et comme un canal majeur de transfert de technologie.

La plupart des sociétés d'investissements sont situées dans les pays Industrialisés et la majeure partie de leurs investissements est destiné à d'autres pays industrialisés. Cependant les IDE se déplacent peu à peu vers les régions des pays en voie de développement en créant de l'emploi et de la richesse. Ils procurent également des bienfaits dans des domaines comme la protection de l'environnement et les conditions de travail. En effet les avantages des IDE sont désormais largement reconnus : transfert des techniques, développement de la concurrence, diffusion des meilleures pratiques de production et de gestion, élévation du niveau de l'éducation et de compétences professionnelles dans les pays hôtes, favoriser la création d'un climat des affaires plus compétitifs et ceci en complémentarité avec les entreprises locales et servir ainsi à leur développement.

Néanmoins, à côté de ces effets positifs, les IDE peuvent aussi être générateurs de certains effets négatifs qui concernent essentiellement, les coûts supportés par les pays d'accueil et qui se manifestent généralement par la dégradation de la balance de paiement du fait du rapatriement des dividendes. La mondialisation des économies a engendré un processus dynamique dans lequel les IDE occupent une place centrale avec comme acteurs principaux les Firmes Multinationales (FMN) dont les stratégies et les structures organisationnelles changent sous l'influence de la concurrence sur le marché mondial. Ainsi, les Firmes Multinationales (FMN) se localisent là où

les projets sont rentables, selon un arbitrage des avantages, des facteurs d'attractivités et des risques économiques et politiques que présentent les pays d'accueil envisagés. Ces facteurs reflètent globalement le cadre général du pays d'accueil et qui reposent sur la taille et le taux de croissance du marché. Dans les années soixante, forte de son indépendance, l'Algérie a adhéré à un système économique centralisé à tendance socialiste. Dès lors, l'investissement direct étranger (IDE) notamment originaire de pays capitalistes était regardé avec beaucoup de méfiance et de suspicion. En effet, sur des questions d'ordre politique l'Algérie considérait l'IDE comme une menace réelle et un facteur de dominance pouvant porter atteinte à la souveraineté nationale. Aujourd'hui, la donne a changé. L'Algérie, en optant pour l'intégration dans l'économie mondiale, se trouve confrontée à la nécessité de poser les bases d'une économie de marché libre afin d'affronter ses concurrents.

L'économie algérienne s'est alors engagée dans un processus de réformes économiques depuis la fin des années 80. La réforme des structures a commencé avec les lois sur l'autonomie de l'entreprise publique en 1988 et les banques ont été les premières entreprises publiques à acquérir le statut de société par actions.

La transition économique du pays en économie de marché libre devait alors s'accélérer avec la promulgation de la loi relative au régime de la monnaie et du crédit, en avril 1990. Cette loi devait aboutir à une meilleure bancarisation de l'économie, diversifier les sources de financement des agents économiques et encourager les IDE.

Or, Le financement de l'économie est actuellement assuré par le recours au trésor public et le secteur bancaire correspondant à une économie d'endettement, sachant que les mécanismes de financement en place sont le fait exclusif des banques publiques. Pour remédier à cela, l'Algérie a modifié le code des investissements de 1993 par l'ordonnance de 2001 dans le but d'attirer les investisseurs étrangers. Dans ce cadre, l'IDE peut représenter une opportunité à saisir pour le renforcement du secteur bancaire et financier algérien. Cependant, si l'IDE est globalement extrêmement bénéfique du point de vue du processus de développement, force est de reconnaître qu'il peut s'accompagner de certains effets néfastes, que nous avons tenté de détailler dans notre travail.

Ce contexte nous amène à nous demander : **"Qu'elle est l'influence des IDE dans la croissance de l'économie algérienne ? "**

Pour répondre à cette problématique un certains nombres de questions nécessitent d'être posées

En premier lieu, Quels sont les notions et facteurs déterminant de l'IDE ?

En suite quel est l'importance accordée aux IDE dans le cadre des investissements ?

Ainsi, les IDE ont-ils évolué ou augmenté ?

Pour finir, est-ce que les trois pays magrébins (Algérie ; Maroc et Tunisie) ont un environnement favorable pour attirer les IDE ?

Pour répondre à toutes ces questions, le travail est structuré en trois (3) chapitres :

Dans le premier il est question d'étudier le cadre conceptuel des IDE.

Dans le deuxième nous allons voir le cadre réglementaire, la promotion des IDE et la situation économique de l'Algérie.

Pour finir, dans le troisième chapitre nous allons effectuer une analyse comparatistes des IDE dans les trois pays du Maghreb (Algérie, Tunisie et Maroc).



**Chapitre I : Le cadre conceptuel de
l'investissement direct étranger (IDE)**

Section 1 : définitions, types, caractéristique et les formes de l'IDE :

Avant d'exposer les types et les formes ainsi les caractéristiques des IDE, il y'a lieu de les définir dans un premier temps. Parmi les définitions les plus utilisées. Nous citerons les suivantes : l'OCDE fait distinction entre deux définitions

1.1.1. Définition utilisée dans le code de la libération des mouvements de capitaux :

« Un investissement direct étranger est un investissement effectué en vue d'établir des liens économiques durables avec une entreprise tels que, les investissements qui donnent la possibilité d'exercer une influence réelle sur la gestion de la dite entreprise au moyen :

- De la création ou de l'extension d'une entreprise, d'une filiale, ou de succursale appartenant exclusivement au bailleur de fonds;
- De l'acquisition intégrale d'une entreprise existante; D'une participation à une entreprise nouvelle ou existante;
- D'un prêt à long terme (5 ans et plus) ».

1.1.2. Définition utilisée à des fins statistiques :

«Toute personne physique; toute entreprise publique ou privée, ayant ou non la personnalité morale; tout gouvernement; tout groupe de personnes physiques liées entre elles, ou tout groupe d'entreprises ayant la personnalité morale liées entre elles, est un investissement direct étranger s'il possède lui-même une entreprise d'investissement direct, c'est-à-dire une filiale, une société affiliée ou une succursale faisant des opérations dans un pays autre que le ou les pays de résidence de l'investisseur ou des investisseurs directs¹.

Par entreprise d'investissement direct, on entend une entreprise jouissant ou non de la personnalité morale dans laquelle un seul investisseur étranger contrôle :

- Soit 10% ou plus des actions ordinaires ou des droits de vote dans une entreprise jouissant de la personnalité morale. A moins qu'il ne permette pas à l'investisseur d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise
- Soit moins de 10% (voire 0%) des actions ordinaires ou des droits de vote dans l'entreprise mais a un pouvoir de décision effectif dans la gestion d'entreprise ».

¹ Christian Milelli et Michel Delapierre, « Les firmes multinationales », Vuibert, 1995, P68

1.1.3- Définition donnée par le FMI :

Le Fonds Monétaire International situe l'IDE à travers son manuel de la balance des paiements par la définition suivante:

« Les investissements effectués dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise.

Les entités ou les groupes d'entités associés non résidentes qui effectuent les investissements sont appelées investisseurs directs érigés ou non en sociétés, (respectivement filiales ou succursales) dans lesquelles ces investissements directs ont été effectués, sont désignés par le terme « entreprises d'investissement direct »²

1.1.4 - La définition de l'IDE en Algérie :

La vision que porte l'Algérie sur les IDE est différente des autres puisqu'elle fait une distinction entre l'investissement direct et l'investissement mixte.

- L'investissement est direct lorsqu'il est financé et réalisé en totalité par une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales non résidentes en Algérie.

- L'investissement est mixte lorsqu'il est financé et réalisé par une ou plusieurs personnes physiques et/ou morales non résidentes en association, dans le cadre d'une société de droit algérien créée avec un ou plusieurs partenaires locaux, choisis librement parmi les personnes morales, publiques ou privées résidentes.

Le pourcentage de participation en capital de société mixte est déterminé librement par les associées, la loi n'impose aucun seuil

1.1.5- La définition retenue dans notre étude :

Tout investissement réalisé par une entreprise dans un territoire économique autre que celui de l'investisseur étranger dans le but d'acquérir un intérêt économique durable avec ou sans les partenaires

² Idem, P 08.

de ce pays hôte, s'agissant d'une extension de capacité, d'une entreprise déjà existante, d'une nouvelle implantation ou le contrôle de 10 % de la part de ladite entreprise, est un IDE.

Notons que dans notre définition la société mixte est considérée comme un IDE.

1.2. Les formes et les types de l'IDE:

Les firmes multinationales voulant investir à l'étranger choisissent, généralement, entre les stratégies suivantes: Greenfields, fusion acquisitions ou bien les joint-ventures.

1.2-1-Les Greenfields:

« Un investissement Greenfield est la création, ex nihilo, d'une filiale à l'étranger, avec la mise en place de nouveaux moyens de production, le recrutement de nouveaux employés sur place et l'envoi, par la maison mère, de certains cadre et de techniciens »³.

Cette stratégie présente les avantages suivants:

- Le contrôle total de l'opération d'internationalisation, ce qui va permettre à la firme de maîtriser l'embauche en matière d'âge et de qualification, de s'assurer la mise en place d'outils de production correspondant exactement à ses produits, à ses conditions de fabrication et de distribution. Par ailleurs, les firmes qui exploitent la même technologie et/ou travaillent pour des marchés régionaux, sont assurées de pouvoir respecter leurs normes propres de fabrication³.
- Un IDE Greenfield, permet aussi de "choisir librement la localisation de la filiale dans le pays ou la zone.

Il est aussi possible de sélectionner l'emplacement qui répond le mieux aux besoins de la firme et minimise les coûts d'achat des terrains ou des bâtiments. En outre, l'investissement peut être dirigé vers des régions du pays d'accueil qui bénéficient de programme de développement de la part des pouvoirs publics ou d'incitations offertes par les collectivités locales"⁴.

1.2-2-Les fusions acquisitions:

Une fusion acquisition, (FA), recouvre les différents aspects de l'achat d'une entreprise.

- Le gain du temps :

³ Christian Milelli et Michel Delapierre, « Les firmes multinationales », Vuibert, 1995, P68

⁴ Idem, P 68.

L'investisseur acquiert, sans délai, une capacité de production et de commercialisation, un stock d'équipements et un réseau de distribution fournis clé en main.

- **L'accès à des actifs spécifiques:**

La FA permet à l'acquéreur d'accéder à des actifs spécifiques intangibles comme l'ensemble de compétences sous formes de brevets, de personnels qualifiés ou d'équipements spécialisés, d'une base de clientèle et d'une image de marque ou simplement une bonne connaissance des conditions locales d'activités.

- La réduction du nombre des concurrents.
- La saisie d'opportunités financières:

Parfois les investisseurs optent pour les fusions acquisitions compte tenu des prix de rachat jugés trop attractifs. Dans ce cadre, le prix payé pour l'acquisition de certaines entreprises peut ne pas refléter

Complètement leurs valeurs réelles. C'est le cas notamment des entreprises de petites tailles qui ont des difficultés financières pour se développer et surtout dans le cas où le passage à une échelle d'activité supérieure implique un saut qualitatif sensible dans la taille de l'outil de production. Dans le même cadre précédent, il arrive que se présentent des occasions de rachats d'entreprises en difficulté qui, compte tenu de leurs passifs importants, sont mises en vente à des prix trop inférieurs par rapport à leurs valeurs réelles⁵.

1.2.3-Les joint-ventures:

Une joint-venture, ou coentreprise, est une société dont le capital est partagé entre des alliés qui restent indépendants en dehors de cette société⁶.

La multinationalisation via les joints ventures recouvre deux modalités :

- **Première modalité:**

C'est le cas de « deux groupes de taille équivalente, qui mettent en commun une activité dans un pays étranger, le plus souvent pour atteindre le volume optimal, ce qu'ils n'auraient pu atteindre l'un sans l'autre compte tenu de la taille du marché local »⁷.

⁵ Denis Lacoste et Pierre-André Bigues, « Op.cit », P 126

⁶ Denis Lacoste et Pierre-André Bigues, « Op.cit », P 204

⁷ Idem, P 73.

Exemple : Deux producteurs de matières premières, contraints de traiter une partie de leur minerai sur les lieux d'extraction, peuvent s'associer dans la construction d'une usine commune de traitement qui travaille à façon pour chacun d'eux.

***Deuxième modalité :**

C'est le cas où « la filiale commune est constituée entre le groupe multinational qui s'implante et un partenaire local qui, en fait, ouvre le Capital de son entreprise à l'investisseur étranger. Il n'y a donc plus deux sociétés de taille équivalente qui en créent une troisième juridiquement distincte de chacune d'entre elles, mais une grande firme qui prend une participation dans une plus petite»⁸.

Cette stratégie permet d'une part à l'investisseur étranger de conserver les compétences et la connaissance du milieu local et d'autre part il peut se donner le temps suffisant d'évaluer la valeur précise de l'entreprise et l'intérêt réel du marché d'implantation avant de prendre une décision définitive de racheter totalement l'entreprise ou de se retirer en revendant ses parts⁹.

1.3- Caractéristiques des IDE :

Les définitions précitées ont comme objectif de cerner, le mieux possible, les opérations pouvant être classées comme étant des IDE et de les distinguer de celles relevant de la catégorie des investissements de portefeuille. D'après ces définitions, le critère le plus important, qui caractérise les IDE et les distingue des investissements de portefeuille, c'est «la notion du contrôle et de gestion». Les IDE comportent l'idée de contrôler et de gérer le capital investi à l'étranger. Dans ce cadre, les économistes et les organisations internationales, en quantifiant la notion du contrôle, ont donné comme seuil minimal assurant le contrôle, l'acquisition de 10% du capital de l'entreprise Ou du projet objet de l'investissement¹⁰.

Ce seuil de 10% est largement utilisé dans le monde, mais il ne reflète pas réellement la notion du contrôle puisqu'il se peut qu'un investisseur acquière le contrôle d'une entreprise en ayant moins de 10% du capital de ladite entreprise.

En effet, dès qu'il permet à la firme de procurer un pouvoir de contrôle et d'administration, l'IDE acquiert une nature beaucoup plus complexe que celle de l'investissement de portefeuille et il n'est plus un simple flux financier.

⁸ Idem, P 73.

⁹ Idem, P 74.

¹⁰ Paul Krugman et Maurice Obstfeld, «Economie internationale », De boeck, 2006, P 165.

En réalité, et sur le plan pratique, en possédant un pouvoir de contrôle sur une entreprise étrangère, l'investisseur va s'impliquer d'avantage dans la vie de cette entreprise et dans sa gestion. Dans ce cadre il peut lui envoyer et la doter des différents moyens de production comme : les gestionnaires talentueux, les procédés techniques de production, les secrets commerciaux, les droits d'utilisation de la marque ainsi que des conseils et des instructions concernant les marchés à conquérir et ceux à éviter.¹¹

Cette idée nous ramène à une autre idée implicite peu connue : "les IDE sont parfois invisibles"; C'est-à-dire qu'il peut y avoir un IDE sans qu'il y ait un flux financier, comment et pourquoi ?¹²

1.3.1-Comment ? Il s'agit de cas où la firme multinationale ouvre une usine ou une filiale dans un pays étranger en empruntant les capitaux initiaux de démarrage à partir du système bancaire local, et quant à la firme elle se contente d'envoyer des gestionnaires qualifiés, des procédés techniques de production, quelques secrets commerciaux et l'autorisation d'utiliser sa marque.

Par la suite, l'extension de cette unité se fait à partir du réinvestissement des bénéfices et en recourant à nouveau au système bancaire local. Dès que l'unité s'agrandit et devient rentable, les profits sont transférés envers la maison mère.

1.3.4-Pourquoi? Plusieurs raisons peuvent être avancées :

- Le pouvoir de contrôle: L'IDE n'est pas un simple flux financier mais il est axé beaucoup plus sur la gestion, le contrôle et le transfert: de la technologie, des compétences et de quelques actifs immatériels.
- La couverture du risque de change: Pour une firme, sécuriser des actifs détenus à l'étranger et libellé en monnaie étrangère, se fait, entre autre, en contractant des dettes libellé aussi en monnaie étrangère et ce en empruntant dans les monnaies étrangères utilisé pour financer la filiale.
- La couverture du risque politique: C'est le risque de nationalisation et d'expropriation qui peut être décidé par le gouvernement du pays d'implantation sans qu'il y ait une compensation juste aux investisseurs. Dans ce cadre, la firme couvre ses actifs matériels dans le pays d'accueil par des emprunts dans ce pays. En effet, ces actifs matériels servent de gage et peuvent être utilisés pour le remboursement des créanciers en cas de problème. Quant à ses actifs immatériels et ses cadres, ils ne peuvent pas faire l'objet d'expropriation.

¹¹ Peter.H.Lindert et Thomas A Pugel, « Economie internationale », De boeck, 1997, P 823.

¹² Idem p80

Section 02: les théories explicatives des IDE :

1.2.1. La théorie des imperfections du marché:

Un marché imparfait est «un marché dans lequel il existe un déséquilibre entre les entreprises qui possèdent les ressources adéquates, développées ou acquises, et celles qui en sont dépourvues»¹³.

Mais comment l'imperfection du marché peut être à l'origine des IDE? L'idée est la suivante; Une entreprise qui veut s'installer à l'étranger est souvent confrontée à plusieurs coûts et à plusieurs contraintes qui sont à l'origine d'un désavantage et d'une faiblesse par rapport aux concurrents locaux¹⁴. Parmi ces contraintes on peut citer: les coûts d'opérer à distance qui engendrent des frais de voyage et de communication, la méconnaissance des lois, des coutumes et de la langue, un désavantage foncier.....etc.

Pour pouvoir surpasser toutes ces contraintes et rivaliser avec les concurrents locaux, la firme doit avoir des avantages spécifiques ou monopolistiques qui vont constituer un contrepoids de la méconnaissance des conditions de production à l'étranger¹⁵.

Cette idée était développée par Hymen en 1960, qui était «le premier à énoncer le paradoxe suivant: comment une firme qui s'implante à l'étranger et subit de ce fait des coûts de délocalisation de sa production peut rester compétitive face aux entreprises locales, qui au contraire, produisent sur leur propre marché, ont une meilleure connaissance de l'environnement économique local et ont la faveur de leur gouvernement? La réponse est qu'une firme s'implante à l'étranger pour exploiter "des avantages spécifiques" qui peuvent être de plusieurs ordres : technologies, ressources en capitaux, économies d'échelle, différenciation des produits, ressources managériales ou tout autre facteur qui procure un avantage à la firme étrangère par rapport à la firme locale sur un marché national donné.

Ce sont ces avantages possédés par l'entreprise étrangère sur les firmes locales qui leur permettent de les concurrencer sur leurs territoires nationaux, de s'imposer sur leurs marchés et de surmonter les coûts d'implantation à l'étranger»¹⁶

¹³ Guillaume Shier et Olivier Meir, « Les entreprises multinationales », Dunod, 2005, P 19.

¹⁴ Dominique Rider, « Les gagnants et les perdants dans la mondialisation », Economica, 2007, P 14.

¹⁵ Michel Rainelli, « Stratégies des entreprises face à la mondialisation », Ed management et société, 1999, P 49

¹⁶ Christian Milelli et Michel Delapierre, « Op.cit », P 58.

1.2.2. La théorie du cycle de vie du produit :

La théorie du cycle de vie du produit de Vernon est parfois appliquée à l'IDE. Sur la base de recherches empiriques, Vernon estime qu'un nouveau produit devrait initialement être produit, disons aux États-Unis, et alors que le marché américain se développerait, les opportunités d'exportation vers d'autres pays développés apparaîtraient.

Quand le marché américain atteindrait sa maturité, les nouveaux marchés auraient suffisamment grossi pour justifier l'investissement dans des usines de productions dans ces mêmes pays. Pendant la maturation de ces marchés, la production se standardiserait davantage et la concurrence en termes de prix deviendrait plus forte. Les producteurs rechercheraient alors des sites de production moins onéreux, probablement dans des pays en développement.

Cette théorie permet d'expliquer pourquoi une fois produits dans les pays développés, les biens sont finalement fabriqués à moindre coût dans les pays en développement, et ensuite exportés vers leur pays de production d'origine.

De manière plus limitée, les entreprises rallongent parfois la durée de vie d'un produit en concédant des licences de production à des pays moins développés.

La théorie du cycle de vie des produits permet d'expliquer pourquoi certains produits suivent un mode de productions particulière. Elle n'explique pas pourquoi certains produits sont d'abord produits dans des pays en développement ou pourquoi des produits similaires apparaissent parfois simultanément dans des pays différents.

1.2.2.1- l'émergence :

Ici la production nécessite une forte intensité technologique et elle est destinée à un marché de haut revenu, et par conséquent, les coûts élevés ne constituent pas une entrave.

1.2.2.2- La croissance:

L'augmentation des débouchés et de la production, et la diminution des coûts grâce aux effets d'échelle, vont avoir comme effet la baisse des prix, et à un certain niveau, vont permettre aux producteurs de servir les marchés étrangers de revenus proches grâce à l'exportation.

1.2.2.3-La maturité :

«Le produit arrivant à maturité, l'entreprise perd progressivement son avantage technologique et fait face à la concurrence d'entreprises étrangères imitatrices. Afin de récupérer des parts de marché et contrer la concurrence étrangère, l'entreprise délocalise et produit dans les pays importateurs du produit où les coûts des facteurs de production sont les plus faibles. L'investissement à l'étranger apparaît alors comme une stratégie défensive destinée à préserver les marges de l'entreprise sur ses différents marchés»¹⁷.

Donc ici la demande se sature, l'entreprise perd son avantage technologique et se trouve concurrencée par d'autres entreprises imitatrices. La concurrence va être axée sur le prix. C'est à ce stade que l'IDE se substitue à l'export dans la mesure où l'entreprise innovatrice va délocaliser la production vers des pays lui permettant une production à des coûts très bas.

1.2.2.4-Le déclin :

Le produit se banalise et la production est arrêtée dans le pays de l'entreprise innovatrice où la demande s'estime satisfaite grâce à l'importation en provenance des filiales implantées à l'étranger.

Présence à l'étranger». «Les avantages spécifiques (Ownership advantage) prennent la forme d'actifs mobiliers, incorporels qui sont la propriété exclusive de ceux qui les détiennent. Entre dans cette catégorie pratiquement tout ce qui a trait au capital humain (y compris les compétences en commercialisation et le savoir-faire technique), la différenciation des produits, l'image de marque, la qualité des produits, les droits de propriété (y compris les brevets, les formules et les marques commerciales».

1.2.3. La théorie éclectique de l'IDE de Dunning :

La théorie éclectique de l'IDE réunit un certain nombre de caractéristiques de l'IDE qui peuvent relever de la propriété (P), de la localisation (L) ou de l'internalisation (I).

On l'appelle également paradigme PLI. Les avantages liés à la propriété découlent du fait que l'IDE permet à une société de conserver la propriété de ses filiales étrangères (bien que l'IDE puisse impliquer un contrôle sans que la propriété soit totale). La propriété permet à une société de profiter

¹⁷ Jean Louis Amelon et Jean Marie Cardebat, « Op.cit», P 138

d'une utilisation exclusive des brevets, de la technologie, de la recherche, du management, de la chaîne de distribution, des ressources financières et des techniques de marketing.

Ces différents facteurs lui permettent de réaliser des économies d'échelle globales (mais pas nécessairement au niveau du site de production). Les avantages de la localisation sont plus étroitement liés aux théories traditionnelles de l'IDE.

La localisation permet d'accéder aux matières premières, au travail à bas prix et aux différents marchés. Elle peut également permettre à une entreprise de contourner les barrières commerciales et d'autres restrictions gouvernementales.

Les avantages de l'internalisation découlent du fait que l'IDE permet à une entreprise de demeurer ou de devenir intégrée. On parle d'intégration horizontale lorsqu'un rachat ou un développement interne prolonge les activités principales de l'entreprise à l'étranger.

L'intégration verticale signifie que l'entreprise prolonge ses activités à des opérations relevant des différents stades de production comme le contrôle des fournisseurs ou des distributeurs. Dans les deux cas, l'intégration permet à l'entreprise d'« internaliser » ses opérations à l'intérieur du groupe et donc de réduire les coûts de transaction qui apparaîtraient dans le cas de deux entreprises indépendantes.

Une utilisation prudente du transfert de tarification entre les différents services devient dès lors possible et permet à l'entreprise de gérer ses ressources et surtout le paiement de ses impôts.

1.2.4-la théorie des coûts de transaction ou d'internalisation :

Pratiquement, toute activité et chaque projet occasionnent plusieurs transactions, plusieurs opérations intermédiaires et plusieurs coûts. L'entrepreneur, ou l'investisseur, a le choix de faire quelques opérations et recourir au marché pour le reste ou bien de « procéder à l'agencement de tous les échanges au sein d'une organisation intégrée»¹⁸.

Selon plusieurs auteurs, et en particulier Williamson (1985), le marché est caractérisé par la rationalité limitée, l'opportunisme des opérations, l'incertitude, la complexité des situations et l'asymétrie de l'information. Ainsi, une firme qui crée une filiale à l'étranger à travers un investissement direct à l'étranger, internalise ses activités

¹⁸ Guillaume Shier et Olivier Meir, « Op.cit», P 23

Internationales, ce qui lui permettrait d'éviter les coûts relatifs aux échanges sur le marché extérieur d'une part, et d'éviter les obstacles et les risques liés aux échanges internationaux, comme les droits de douanes et les fluctuations du taux de change, d'autre part.

Paul Krugman s'est intéressé lui aussi à cette théorie, et pour lui, celle-ci essaie de répondre à la question suivante: «pourquoi une firme choisit-elle de produire elle-même plutôt que de faire faire la production par une firme étrangère»¹⁹.

Dans ce cadre, il avance deux arguments ²⁰ :

1.2.4.1 Le contrôle des transferts technologiques : Pour exploiter ces savoirs technologiques sur un marché étranger, une firme peut les vendre à une entreprise étrangère. Mais, cela risque de poser plusieurs problèmes qui peuvent être liés à la difficulté d'estimer la valeur réelle de cette technologie ou à l'établissement des droits de propriété où la firme risque de voir ses concurrents imiter sa technologie. Donc, en implantant une filiale à l'étranger, la firme va éliminer et surpasser tous les obstacles précités.

1.2.4.2 La complexité des relations de sous- traitante : Si la production d'un bien se fait en deux phases par deux firmes (amont et aval); dans le cas où ces dernières soient indépendantes, alors quelques conflits peuvent avoir lieu: l'une d'elle peut être en situation de monopole et va imposer un prix qui va être lui avantageux, l'asymétrie de l'information peut engendrer un conflit concernant l'objet de la transactionetc.

Mais en implantant une filiale à l'étranger à travers un investissement direct à l'étranger, la firme va internaliser les deux opérations (amont et aval) grâce à une intégration verticale ce qui va lui permettre d'éliminer les conflits précités.

¹⁹ Paul Krugman et Maurice Obstfeld, « Op.cit», P 168.

²⁰ Idem, P 168 et 169

Section 03: L'évolution des IDE dans le monde :

Plusieurs périodes peuvent être décelées :

1.3.1. Avant la première guerre mondiale:

Cette période était caractérisée par la domination britannique. En effet, l'étendue de sa couverture géographique en tant que puissance impériale lui offrait de nombreuses possibilités sur les différents continents. D'autre part, le régime de libre échange qu'elle avait imposé et le rôle très important joué par la place de Londres, comme marché de financement international, lui ont permis d'être le premier investisseur mondial à l'étranger.

Les investissements directs étrangers britanniques, dans cette période, étaient concentrés dans le secteur bancaire et financier. Ces flux étaient destinés pour le financement des infrastructures de base comme l'éclairage public, les adductives d'eau et de gaz, les transports urbains et les chemins de fer. Ceux-ci avaient pris une importance particulière dans la mesure où ils facilitaient l'importation des matières premières et l'exportation des produits manufacturiers vers et de l'Angleterre.

Après le secteur financier, c'est celui des mines dont s'étaient intéressés les investissements directs étrangers britanniques. Ceux-ci avaient sous leurs mains les mines d'or et de diamant de l'Afrique du sud et de l'ouest, les mines de cuivres d'Afrique et d'Amérique du sud ainsi que les mines d'étain en Malaisie et en Bolivie ²¹.

Quand au secteur industriel, on peut citer les opérations de filature de jute et de coton en Inde, les usines sidérurgiques et métallurgiques, les usines de pâte à papier au Canada et en Russie.

À signaler que devant l'Asie et l'Amérique latine, les Etats-Unis étaient la première destination des investissements directs étrangers britanniques.

Après la Grande Bretagne, c'est les Etats-Unis d'Amérique qui venaient en deuxième position. Les investissements directs étrangers américains étaient orientés principalement vers des activités de distribution pour accroître les ventes à l'étranger.

²¹ Christian Milelli et Michel Delapierre, « Les firmes multinationales », Veuibert, Paris, 1995, P 38.

Le niveau faible des investissements directs étrangers américains dans le secteur des mines, par rapport aux investissements britanniques est dû à la disponibilité, sur le sol Américain, des ressources minérales comme le pétrole, le cuivre et le fer.

Généralement, en 1914, la Grande Bretagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France et l'Allemagne, réunis, étaient à la source des investissements directs étrangers et la moitié de ces investissements étaient destinés vers les pays en voie de développement.

Les distances physiques, linguistiques, culturelles et politiques étaient des facteurs clés quant à la localisation des investissements directs étrangers. C'est dans cette logique que les pays ayant des colonies (G.B, France, Belgique) avaient favorisée ces destinations. Quant aux investissements directs étrangers américains, ils étaient orientés vers des zones et des pays voisins comme le Mexique, Canada, Caraïbe et Amérique latine.

Tableau N°01 : Distribution sectorielle de stock des IDE britanniques en 1914 (en million de £):

Secteur d'activité	Million de £	%
Compagnies financières et banques.	317,1	28,6
Mines	272,8	24,6
Manufacturier	190,5	17,2
Services publics	185,1	16,7
Industrie de caoutchouc	41	3,7
Industrie pétrolière	40,6	3,7
Industrie du thé et du café	22,4	2
Brasserie	18	1,6
Divers	19,8	1,8
Total	1107,3	100

Source: Christian Milelli et Michel Delapierre, « Les firmes multinationales », Veuibert, Paris, 1995,

1.3.2. Entre les deux guerres :

La structure géographique des investissements directs étrangers, quant à leurs origines et leurs destinations, a connu une modification substantielle. Ainsi, les pays Européens ont perdu leur place en tant que leader des pays investisseurs et c'est à cause de la guerre. Les dépenses de celle-ci ont contraint les britanniques à liquider la quasi-totalité de leurs investissements à l'étranger. Les investissements allemands ont connu le même ressort, soit par l'Allemagne elle-même, pendant la guerre, soit par le pays son victorieux après la guerre.

Ainsi, les investissements directs étrangers de l'Allemagne sont passés de 10,5% du stock mondial à 1,3% entre 1914 et 1938.²²

Le nouveau tracé des frontières en Europe, en Asie, en Moyen Orient et en Afrique et l'émergence de l'URSS avaient comme effets la modification de l'orientation géographique des investissements directs étrangers mondiaux.

Les Etats-Unis d'Amérique ont commencé à prendre le sommet, même si celle –ci est restée entre les mains des Britanniques.

Les investissements américains ont passé de 18 ,5% du stock mondial à 27,7 % entre 1914 et 1938. Cela est dû à l'émergence de leurs firmes comme General Electric, General Motors, Chrysler et Goodyear. Autre fait remarquable, est l'émergence de l'Italie qui occupait la 3ème place en 1939 devançant ainsi la France et l'Allemagne²³. L'Amérique latine restait la première zone de destination des investissements directs étrangers mondiaux.

A signaler aussi l'effet négatif de la crise de 1929 sur l'évolution des investissements directs étrangers partout dans le monde, et ce à cause du désordre monétaire et des politiques protectionnistes adaptés par la plupart des pays.

1.3.3. De la fin de la 2ème guerre mondiale à 1973:

Les trente glorieuses. Les accords de Bretton Woods et l'accord du GATT ont permis la mise en place d'un contexte international favorable pour l'investissement et la production à l'étranger. Les Etats-Unis d'Amérique ont officiellement occupé la première place en tant qu'investisseur. En effet, c'est à

²² Idem, P 41

²³ Idem, P 42.

partir de 1956 que les investissements américains commençaient à prendre de l'ampleur. Ainsi, ils étaient 2 milliards de dollars en 1956, 2,5 milliards de dollars en 1958, 3,5 milliards de dollars en 1965, 5 milliards de dollars en 1968 et 13 milliards de dollars en 1974.²⁴

Ces investissements ont été orientés, principalement, vers l'Europe dans le souci de contourner le tarif extérieur commun de la communauté économique européenne (CEE). Mais des pays comme Taiwan, Corée du Sud, Singapour et Hong-Kong ont aussi attiré les investissements directs étrangers américains grâce à leurs avantages salariaux réduits. Les investissements américains s'étaient axés essentiellement sur le raffinage et la distribution des hydrocarbures, l'industrie automobile et les secteurs de pointe comme l'électronique et l'informatique. L'Europe a devancé les pays du sud - (Amérique latine et l'Afrique)- en tant que zone attractive.

Cela est dû, d'une part, à la constitution de la communauté économique européenne (CEE) qui a contraint les américains et les britanniques d'y localiser leurs productions pour contourner le tarif extérieure commun et pour bénéficier du grand marché européen; Et d'autre part, aux climats politiques défavorables instaurés dans les pays du sud, concrétisés dans les vagues de nationalisation et des diverses restrictions gouvernementales imposées sur les firmes multinationales.

Tableau N°02 : Stock des IDE américains en 1960 par zone et par secteur d'activité

Zone/pays	Manufacturier		Pétrole		Mines		Services publics		commerce		Total	
	mds \$	%	mds \$	%	Mds \$	%	mds \$	%	mds \$	%	mds \$	%
Europe	3,80	34,4	1,76	16,3	0,05	1,7	0,04	1,6	0,74	30,8	6,69	21
Canada	4,83	43,7	2,66	24,6	1,32	44,8	0,64	25,1	0,63	26,2	11,18	35,1
Amérique latine	1,52	13,8	3,12	28,9	1,27	43	1,18	46,3	0,78	32,5	8,32	26,1
Asie	0,29	2,6	1,66	15,3	0,02	-	0,10	3,9	0,14	5,8	2,48	7,8
Afrique	0,12	1,1	0,41	3,8	0,25	-	0,01	-	0,05	2,1	1,07	3,3
Océanie	0,49	4,4	0,37	3,4	0,03	8,5	-	-	0,06	2,5	1,01	3,2
Total	11,05	100	10,81	100	2,95	100	2,55	100	2,40	100	31,82	100

²⁴ Régis Bénichi, « Op.cit», P 169

Source: Christian Milelli et Michel Delapierre, « Les firmes multinationales », Veuibert, Paris, 1995, P 47.

1.3.4. Entre 1973 et 2000 :

Cette période était caractérisée par les faits suivants :

1.3.4.1-La suprématie américaine:

Premier récepteur et Premier investisseur. Entre 1973 et 1979, les européens étaient contraints d'aller investir aux Etats-Unis d'Amérique à cause de la baisse du dollar et pour contourner les mesures protectionnistes. Dans la décennie 80, et malgré la remontée du dollar entre 1980 et 1985, l'attractivité américaine s'est affirmée grâce à la forte reprise économique générée par le déficit budgétaire dès 1982, et aussi grâce aux mesures de défiscalisation et de déréglementation programmée par l'administration Reagan. Entre 1985 et 1990, les fortes hausses du yen par rapport au dollar, avaient comme effet l'augmentation des investissements directs étrangers japonais aux Etats-Unis d'Amérique notamment dans l'industrie automobile, l'électronique et l'immobilier. Cette attractivité s'est accentuée entre 1990 et 2001 grâce à la longue période de croissance entre 1992 et 2001, et grâce à l'attractivité exercée par le secteur des nouvelles technologies et de l'information et de communication (NTIC). Mais, les Etats-Unis d'Amérique restaient aussi le premier investisseur mondial, et surtout en Europe, dont la constitution du marché unique en 1986 et son élargissement aux autres pays par la suite avaient créé plusieurs opportunités à saisir.

1.3.4.2-Le japon :

Premier concurrent des Etats-Unis d'Amérique. Entre 1980 et 1990, les investissements directs étrangers japonais se sont multipliés par 8,5.²⁵

Environ 50% de ces investissements étaient orientés vers les Etats Unis d'Amérique dont 31% dans le secteur manufacturier. Les autres secteurs visés étaient l'immobilier, les banques et les assurances, le commerce et les services. Après les Etats Unis, c'est l'Europe qui occupe la 2ème place dont 50% des investissements nippons étaient orientés vers le secteur des banques et des assurances.

L'Asie occupait la 3ème place. Ce sont les activités productives et extractives qui ont été visées.

²⁵ Christian Milelli et Michel Delapierre, « Op.cit», P 49.

1.3.4.3 -L'attractivité de l'Asie pacifique :

Cette zone a reçu des flux croissants d'investissements directs étrangers venants surtout de la triade entre 1989 et 1998. La Chine a attiré 230 milliards de dollars. En 1997, 40 milliards de dollars se dirigeaient vers la Chine, 30 milliards de dollars vers les pays émergents dont 5 de l'Asie (Singapour, Malaisie, Indonésie, Philippines et Thaïlande)²⁶.

En 2000, cette zone a attiré 9% des flux mondiaux et 14% en 2001. Ces investissements directs étrangers étaient orientés vers les pays jugés les plus solides (les dragons et la Chine). Quant aux pays européens, pris ensemble, ils sont devenus les premiers récepteurs et les premiers fournisseurs des investissements directs étrangers dans le monde dès les années 60. Par exemple, les investissements directs étrangers en 2000 sortants de l'Europe étaient de 772 milliards de dollars et ceux entrants étaient de 617 milliards de dollars²⁷.

1.3.5. La décennie 2000 : Une évolution cyclique.

1.3.5.1-Avant 2010:

Les attentats du 11 septembre et le ralentissement de l'activité économique mondiale se sont répercutés négativement sur les investissements directs étrangers mondiaux qui sont passés de 1400 milliards de dollars en 2000 à 632,6 milliards de dollars en 2003. Ils n'ont repris qu'en 2004 où ils étaient de l'ordre de 1400 milliards de dollars pour croître continûment pour atteindre un record de 1833,3 milliards de dollars en 2007. 68% de ces investissements se dirigeaient vers les pays industrialisés notamment les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume Uni, la France, le Canada et les Pays-Bas²⁸.

Dès 2008, les effets de la crise financière apparue fin 2007, commencent à apparaître. Cette crise qui s'est déclenchée aux Etats-Unis d'Amérique suite à la crise des subprimes s'est propagée vers tous les pays du monde, même ceux les moins financiarisés et les moins intégrés dans l'économie mondiale. Cette crise a entraîné un véritable effondrement des investissements directs étrangers mondiaux.

Ainsi, et selon la CNUCED, les flux entrants des investissements directs étrangers ont chuté de 38,7% entre 2008 et 2009 passant de 1697,4 milliards de dollars à 1040,3 milliards de dollars. Les pays les plus touchés sont : le Royaume Uni (-92,7%), les Etats-Unis d'Amérique (-57%), la France (-35,5%)

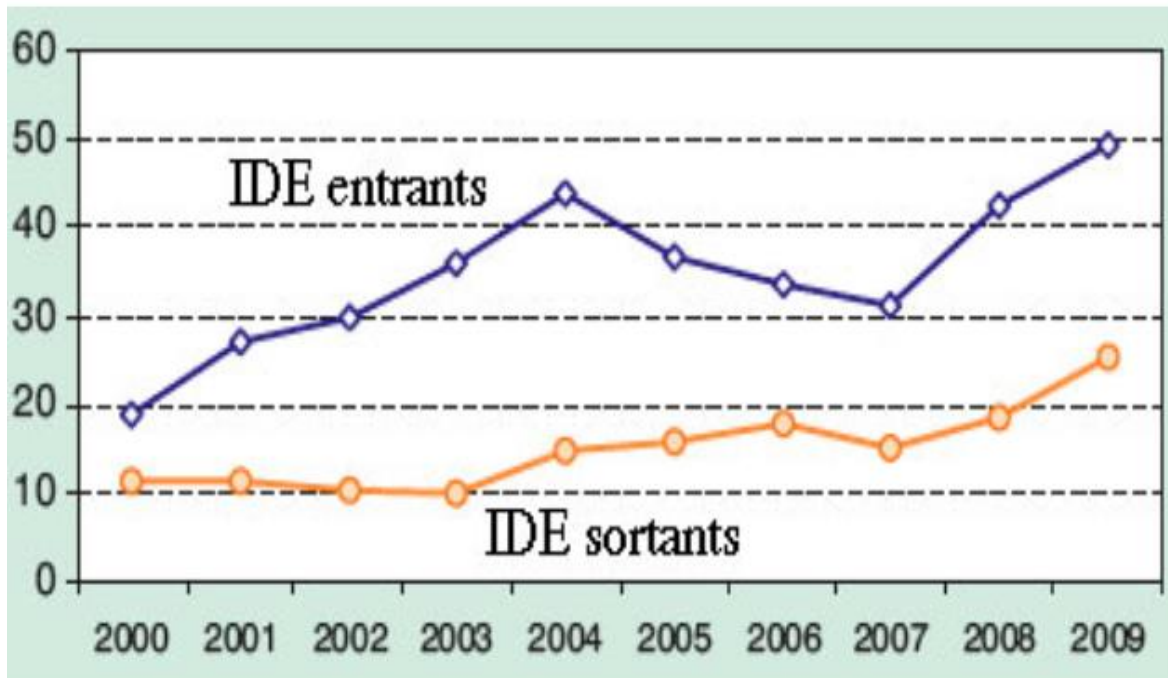
²⁶ Idem, P 179

²⁷ Régis Bénichi, « Op.cit », P 176.

²⁸ Image économique du monde 2010, P 38.

et le Japon (-34,5%). Les pays développés, en général, ont enregistré une baisse de 41,2% mis à part l'Allemagne qui a renforcé son attractivité vers (+40,7%). La baisse au niveau des pays en voie de développement était de (-34,7%). La Chine a pu résister avec (-2,6%).

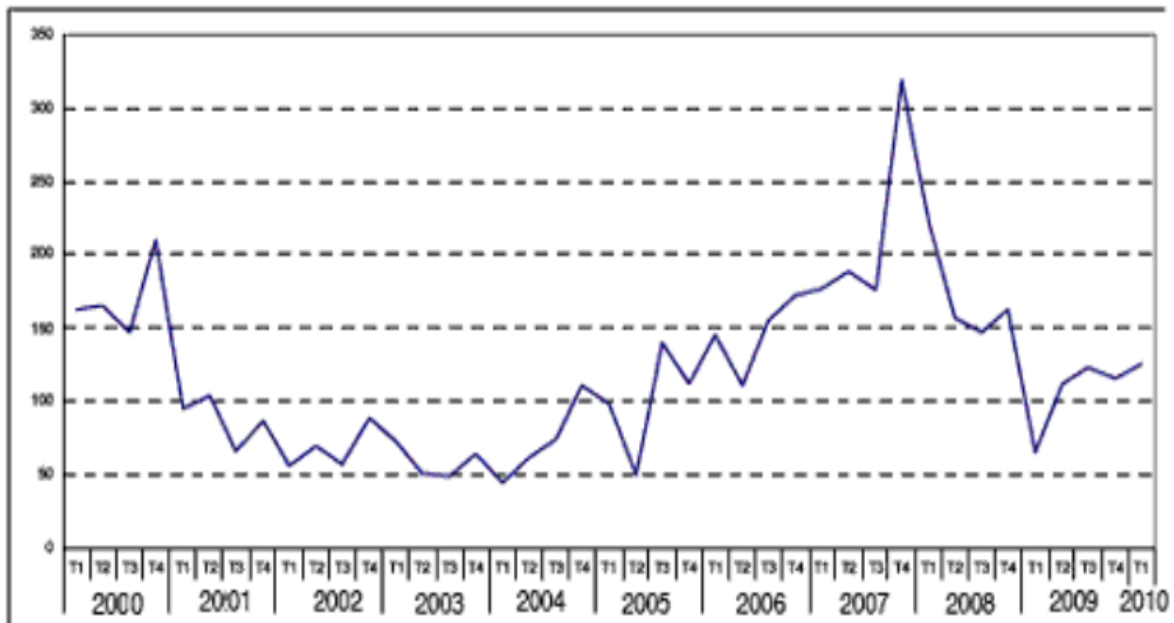
Grappe N°01: Evolution des IDE pour l'ensemble des pays émergents et en transition



Source : Rapport mondial sur l'investissement CNUCED2010

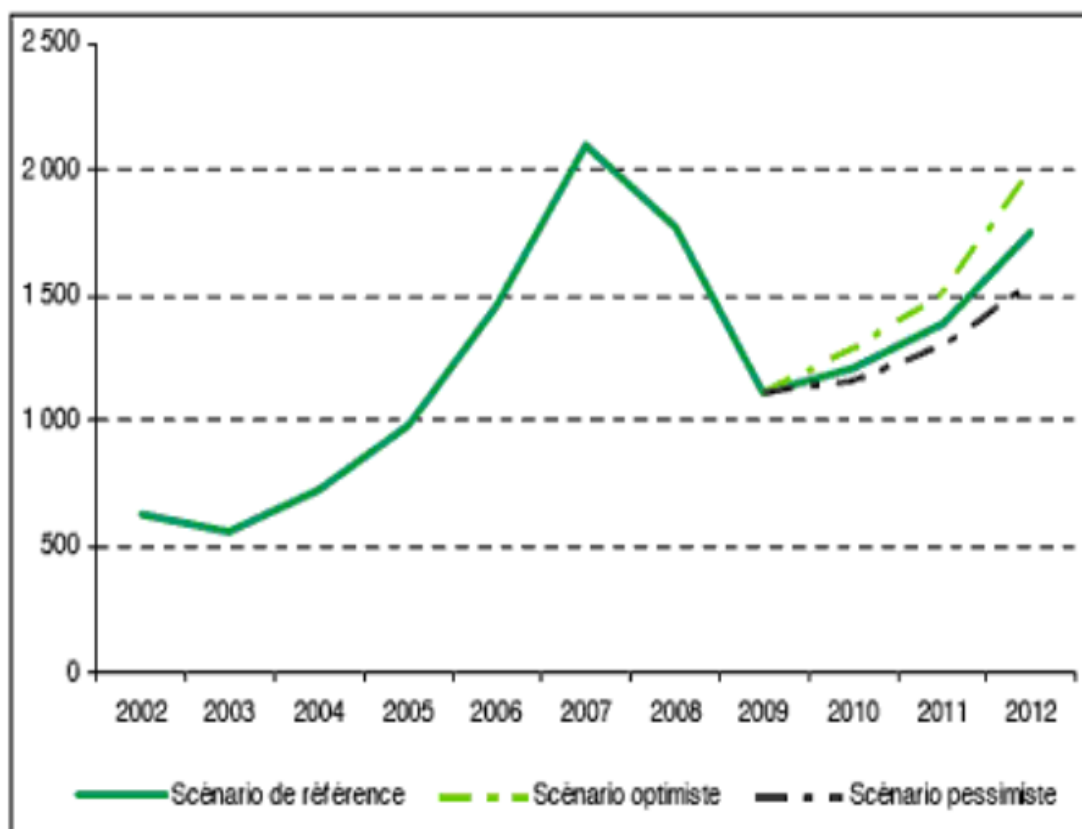
Indice trimestriel de l'IED mondial, T1 2000-T1 2010

(Base 100: moyenne trimestrielle de 2005)



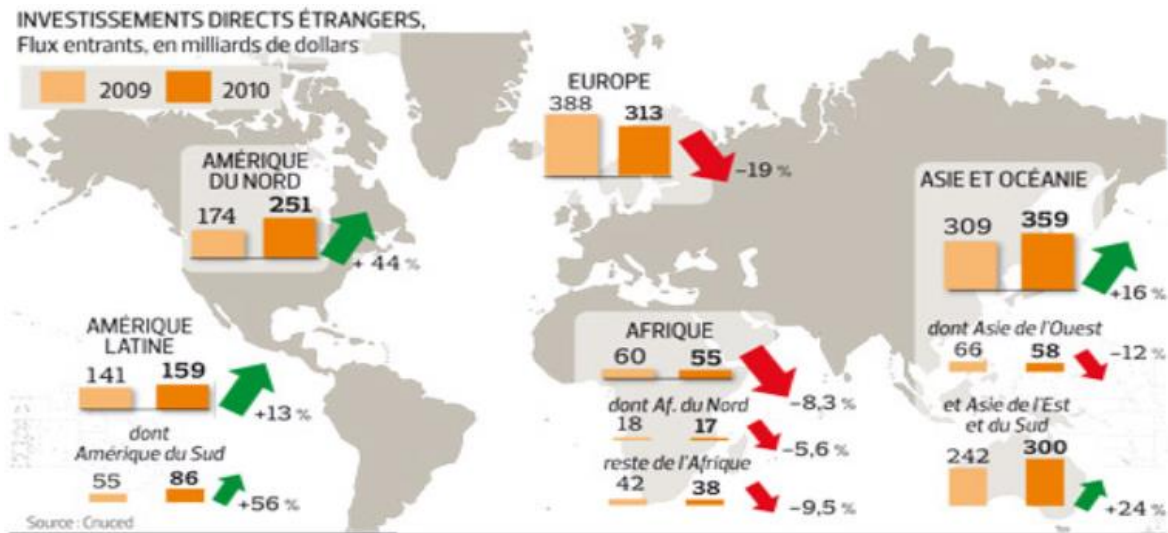
Flux mondiaux d'IED, 2002-2009, et projections pour 2010-2012

(En milliards de dollars)



Source: CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde 2010*.

1.3.5.2-L'évolution des IDE en 2010:



Source: CNUCED 2011.

Selon le rapport de la CNUCED de 2011, les investissements directs étrangers (IDE) ont atteint, en 2010, 1240 milliards de dollars, soit +5% par rapport à 2009 (cette année-là, ils avaient plongé de plus de 30%). Toutefois, ils restent 15% inférieurs à leur niveau d'avant la crise²⁹.

L'industrie a retrouvé des couleurs. Secteur prioritaire il y a quelques années, les services ne représentent plus en 2010 que 30% des IDE, contre 48% pour le secteur manufacturier et 22% pour les matières premières et l'agriculture.

Les IDE américains ont augmenté de 153 milliards à 228 milliards de dollars. Mais, sans surprise, les économies émergentes, qui tirent la croissance mondiale, sont les plus attractives. Pour la première fois, les pays en développement et en transition ont absorbé en 2010 plus de la moitié des IDE. Les plus fortes dynamiques se situent en Asie du Sud-est (la Chine reste un centre d'attraction avec Hongkong) et en Amérique latine, tirée par la locomotive brésilienne.

Les investissements, soutenus par la perspective de l'organisation des JO et de la Coupe du monde de football, ont rebondi de 26 à 48 milliards. Selon le rapport, ces pays sont devenus des pôles très importants de consommation.

²⁹ World Investment Report, CNUCED, 2011, P 7.

Il est aujourd'hui primordial pour les multinationales d'y avoir des centres de production. Les entreprises, y compris dans les services, n'y vont plus seulement pour profiter de faibles coûts de production.

Autre évolution importante, les émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud, Corée, Singapour, Hongkong...) ne sont plus seulement des terres d'accueil des investisseurs, mais investissent eux-mêmes massivement hors de leurs frontières (30% des «flux sortants»). Ils misent en priorité dans les pays du Sud. Ces États, Chine en tête, cherchent à sécuriser leur accès aux matières premières - minières, agricoles et énergétiques - notamment en Afrique³⁰30.

1.3.5.3 L'évolution des IDE en 2011: Selon le rapport de la CNUCED 2012, les flux mondiaux d'investissement étranger direct ont dépassé en 2011 le niveau moyen d'avant la crise, atteignant 1500 milliards de dollars et ce malgré la crise économique mondiale. Toutefois, ils sont restés encore inférieurs de 23% environ au niveau record de 2007. A plus long terme, la progression devrait être modérée mais stable, l'IDE mondial peut atteindre 1800 milliards de dollars en 2013 et 1900 milliards de dollars en 2014 sauf éventuelle crise économique. Les entrées d'IDE ont augmenté en 2011 pour toutes les grandes catégories d'économies. Les flux vers les pays développés, en hausse de 21%, se sont élevés à 748 milliards de dollars. Dans les pays en développement, les entrées d'IDE, en progression de 11%, ont atteint le montant record de 684 milliards de dollars. Dans les pays en transition, la progression a été de 25%, pour un montant de 92 milliards de dollars. Les pays en développement et les pays en transition ont représenté 45% et 6% de l'IDE mondial, respectivement. D'après les projections de la CNUCED, Ces pays Devaient conserver leur niveau élevé d'investissement au cours des années 2012, 2013 et 2014.³¹

L'Afrique et les pays les moins avancés (PMA) ont connu une troisième année de baisse de leurs entrées d'IDE, mais les perspectives s'améliorent pour l'Afrique. La diminution des flux vers le continent en 2011 est imputable en grande partie à des désinvestissements en Afrique du Nord, et ce à cause

³⁰ Idem, P 10.

³¹ World Investment Report, CNUCED, 2012, P 3.

Des évènements qu'ont connus notamment la Tunisie, la Libye et l'Égypte. Mais, les flux vers l'Afrique subsaharienne se sont redressés, passant à 37 milliards de dollars, soit un niveau proche du record historique³².

Si, globalement, la CNUCED juge que les perspectives pour 2013 et 2014 restent modérément favorables, elle s'inquiète des tentations d'un retour à des mesures protectionnistes dans le monde. Dans ce cadre, l'organisation internationale considère qu'un certain nombre d'activités clés est confronté à une montée des restrictions et des contraintes réglementaires de la part de plusieurs gouvernements partout dans le monde³³.

1.3.6 -. Les facteurs spécifiques :

1.3.6.1-L'accès aux ressources :

L'histoire montre que de nombreuses industries se sont implantées à proximité de réserves de matières premières ou de sources d'énergie comme le fer ou le charbon. Pour beaucoup d'entreprises, la disponibilité des ressources ne constitue plus un facteur contraignant dans leurs décisions d'implantation. L'accès aux ressources demeure cependant crucial pour certaines industries.

C'est particulièrement le cas de l'exploitation minière et de l'industrie pétrolière. Une part significative de l'IDE effectué dans les pays les moins développés relève de ces industries. D'un point de vue général, la localisation des ressources n'affecte l'IDE que lorsque des matières premières, de l'énergie ou une main-d'œuvre importantes sont nécessaires en grandes quantités, que lorsque des ressources spécifiques ne peuvent pas être déplacées ou que l'accès aux ressources est un des principaux fonds de commerce de l'entreprise.

1.3.6.2-L'accès au marché :

L'accès aux marchés a remplacé l'accès aux ressources en termes d'importance. De nombreux marchés des pays développés ont vu leur croissance ralentir ces dernières années et certains d'entre eux sont proches de la saturation. L'Algérie fait partie des pays à taux de croissance moyen.

³² Idem, P 13.

³³ Idem, P 21.

Les marchés étrangers et plus particulièrement ceux des pays dont le développement est rapide représentent donc une opportunité d'expansion supplémentaire. La taille et le taux de croissance de ces marchés sont susceptibles d'attirer l'IDE.

Une implantation à l'étranger peut également faire office de base pour les exportations vers de nouveaux marchés régionaux. La proximité des marchés n'avantage pas que les grandes multinationales. Les PME travaillent souvent pour le compte de grandes entreprises et peuvent avoir à suivre leurs clients à l'étranger.

La réalisation d'un IDE au sein du marché cible permet à l'investisseur de faire appel à une main-d'œuvre et des fournisseurs locaux. Cela permet à l'entreprise de mieux connaître et comprendre la culture locale.

Cela peut également permettre à l'entreprise de faire accepter ses produits si elle est considérée comme un membre de la communauté locale apportant une contribution positive à l'économie locale. Cela dépendra bien entendu de la manière dont l'entreprise se comporte.

Cet accent porté sur le « marketing relationnel » peut également accroître le désir de demeurer près du marché, développer des relations à long terme avec ses clients, discerner quels sont leurs besoins et leurs préférences permettent au fournisseur de faire davantage correspondre sa stratégie marketing avec le profil des clients de son entreprise.

Une entreprise peut obtenir « les avantages du premier » en pénétrant un marché avant ses rivales ou tenter de rattraper son retard en suivant ses concurrentes. Dans les deux cas, l'entreprise pourra réagir plus rapidement si elle est proche du marché.

1.3.6.3-La réduction des coûts :

Les multinationales transfèrent parfois tout ou partie de leur processus de production dans des pays à bas prix afin de réduire globalement leurs coûts de production de biens ou services et d'améliorer leur compétitivité au plan international.

Cette situation concerne principalement les productions pour lesquelles de gros volumes de matières premières de base, d'énergie ou de main-d'œuvre sont nécessaires au processus de production, cela touche de plus en plus le domaine des services comme la conception de programmes informatiques en inde.

Une entreprise doit, bien entendu, parvenir à réduire ses coûts en utilisant les économies d'échelle externes dans un pays où on trouve en abondance de la main-d'œuvre qualifiée et un support technique.

Ces coûts sont souvent réduits pour les investisseurs grâce à des incitations financières sous forme de subventions gouvernementales ou de réduction d'impôts. De même, les taux d'impôt peu élevés sur les sociétés et des contributions de sécurité sociale faibles peuvent constituer des incitations financières.

La proximité des marchés et des matières premières peut également contribuer à réduire les coûts de transport. L'IDE offre un avantage unique dans la mesure où la gestion des opérations internationales est internalisée et que cela permet de réduire les coûts de transaction qui entreraient en compte entre des pays différents.

1.3.6.4-Les barrières commerciales :

Finalement, les entreprises doivent franchir de nombreuses barrières lorsqu'elles essaient de pénétrer des marchés étrangers. Certaines sont des barrières naturelles comme la culture ou la langue. La connaissance peut aider à les surmonter mais une réelle compréhension est plus facile à atteindre par l'IDE et l'emploi de travailleurs locaux que par des échanges commerciaux à distance.

D'autres barrières commerciales sont érigées par les hommes comme les droits de douane, les quotas et une pléthore de barrières non tarifaires comme les normes de production ou les procédures d'essai.

Les droits de douane et les quotas peuvent être contournés par l'IDE dans le pays concerné. Certaines des barrières non tarifaires ne peuvent pas être contournées.

Conclusion du chapitre I :

Les investissements directs étrangers sont étroitement liés aux stratégies et aux comportements des firmes multinationales; C'est pour cette raison que la quasi-totalité des théories explicatives des IDE, qu'on a évoqué, justifient les investissements directs étrangers par des éléments et des concepts liés à l'environnement des firmes multinationales. Les investissements directs étrangers ont connu généralement une évolution croissante. La dernière crise financière internationale avait un impact négatif sur l'évolution des flux des investissements directs étrangers mais les choses ont commencé à se redresser. Enfin, on a vu que les investissements directs étrangers ont, généralement, des effets positifs sur les économies d'origine ainsi que sur les économies d'accueil, et ce malgré certains hypothèses qui tendent à en limiter les retombées positives.



**Chapitre II : Le cadre réglementaire, la
promotion des IDE et la situation
économique en Algérie.**

Introduction au chapitre:

L'Algérie, l'un des pays promouvant des IDE a mis en œuvre juste après l'indépendance une stratégie de développement basée essentiellement sur l'industrie, son principal objectif est d'attirer le capital étranger et l'intégrer au développement économique et social du pays tout en présentant des opportunités intéressantes pour les investisseurs étrangers.

Les flux d'IDE ont commencé de progresser au début des années 2000, où ils ont enregistré une évolution remarquable grâce aux mesures de facilitations prises par les autorités locales dans le but d'attirer les capitaux étrangers à investir sur le territoire nationale.

L'attractivité des IDE est l'un des objectifs principaux que l'état algérien a pris en considération afin de relancer son économie, pour cela, elle a instauré certains règlements d'investissement qui favorisent l'attraction des firmes étrangères.

L'Algérie dispose de plusieurs facteurs qui sont indispensables dans la politique d'investissement des firmes étrangères, ce sont des éléments reliés beaucoup plus à son marché, à ses infrastructures, à son cadre institutionnels...etc.

Section 01: Le cadre réglementaire et la promotion des IDE en Algérie :

L'évolution de la réglementation et de la promotion des IDE en Algérie a connu plusieurs étapes et réformes.

2.1. L'évolution de la réglementation des investissements en Algérie :

L'investissement direct étranger en Algérie a fait l'objet de plusieurs textes juridiques qui, par rapport à la conjoncture économique et politique, seront favorables à l'investisseur non résident. Nous présentons à cet effet les textes réglementaires mise en place par les autorités algériennes depuis 1993 jusqu'à nos jours.

2.1.1. Le code n °93-12 du 05/10/1993 :

L'année 1993 a été décisive pour le choix du passage à une économie fondée sur l'initiative privé, privilégiant les mécanismes du marché pour la répartition des ressources nationales et l'ouverture de l'économie algérienne à l'économie mondiale. L'objectif de l'introduction de cette loi est d'attirer les capitaux étrangers et les offrir les meilleures conditions d'investissement³⁴. Cette loi repose également sur la liberté d'investir pour les sociétés résidentes et les non- résidentes, en effet, l'état algérien a désigné le guichet unique de l'APSI, comme une autorité unique dans le but de soutenir les investissements qui ont été déclarés comme procédure simplifiée et une affirmation des garanties de transfert de capital investi.

2.1.2. L'ordonnance du 01-03 du 20/08/2001 :

L'ordonnance du 20/08/2001 a élargi le concept d'investissement, en étendant son champ d'application et en renforçant

Les avantages et les garanties pour les investisseurs, avec la simplification des formalités administratives liées à l'investissement³⁵.

L'ordonnance de 2001 a permis d'élargir le champ d'intervention de l'investissement privé national et étranger à certains secteurs qui étaient exclusivement réservés à l'État et aussi d'organiser le cadre juridique des privatisations. Dans cette ordonnance la liberté d'investir est toujours garantie, mais limitée aux activités non réglementées (hydrocarbures, création d'institutions financières ou compagnies d'assurance). Elle a aussi développé le champ des investissements aux activités de production, de biens et services, ainsi qu'aux investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de

³⁴ Décret législatif n 0 93-12 du 19 correspondant aux 5/10/93 relatif à la promotion de l'investissement, p.3, 4.

³⁵ L'ordonnance du 01-03 du 20/08/2001 relatif au développement de l'investissement p12.14.

concession ou de service et à l'exception du secteur des hydrocarbures, où l'investissement étranger est limité à des accords d'association avec l'entreprise publique SONATRACH.

Il en résulte que toutes les formes d'investissement sont ainsi autorisées (directes, nouvelles formes, nouvelle création, extension d'un ancien investissement, rénovation et restructuration).

Cette loi garantit aussi le traitement national et prévoit le principe de la déclaration préalable pour l'établissement de l'investissement.

2.1.3. L'ordonnance n°06-08 du 15/07/2006 :

Cette ordonnance est relative au développement des investissements, l'objectif est de renforcer les avantages et les garanties accordées aux investisseurs et libéraliser les mouvements des capitaux avec l'étranger à travers la simplification des formalités administratives liées à l'investissement. Ainsi, à travers cette ordonnance les pouvoirs publics ont décidé de créer plusieurs organismes à savoir: l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) créée par l'article 21, Conseil national de l'investissement créée par l'article 18 et le guichet unique créée par l'article 23 et par l'article 28 la création de fond d'appuis à l'investissement.

L'ordonnance n° 06-08 du 15/07/2006 est un prolongement de l'ordonnance de 2001, elle vise à la réduction des délais et les procédures d'étude de dossier d'investissement qui sont à la charge de l'ANDI, cependant que le délai maximum de cette procédure est de 72 heures pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de la réalisation et de 10 jours pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de l'exploitation³⁶.

2.1.4. L'ordonnance n° 09-10 du 22/07/2009

Cette loi est publiée dans le journal officiel du 26/07/2009, elle indique l'ensemble des mesures relatives aux investissements directs étrangers qui sont réalisés dans les activités économiques de production de biens et services et qui ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente au moins 50% du capital social.

La règle de 51/49% qui exige un actionnariat national d'au moins de 51% du capital social pour tous les investissements étrangers, cependant que les investisseurs étrangers la considèrent comme un obstacle de leurs projets d'investissement.

³⁶ L'ordonnance n°09/01 du 22/07/2009 relative à l'investissement ; journal officiel n° 44 ; p.12

2.1.5-Les nouvelles mesures incluses dans la loi de finance 2014 :

Les principales actions découlant dans la loi de finance 2014 pour assouplir les conditions d'investissement étranger en Algérie s'articulent sur la suppression de la condition de soumission des projets d'investissement directes étrangers ou d'investissement en partenariat avec des capitaux étrangers, à l'examen préalable du conseil national de l'investissement (CNI) qui est toutefois un examen obligatoire pour les investisseurs et concernant l'obtention des avantages fiscaux et parafiscaux avec la généralisation de la règle 51/49% relative à l'investissement étranger au commerce extérieur. Le gouvernement explique que cette généralisation vise officiellement à limiter, d'une part, les transferts de dividendes en monnaie étrangère au profit d'actionnaires ou des associés étrangers majoritaires et, d'autre part, à empêcher les investisseurs étrangères de prendre le contrôle d'entreprises de droit algérien.

L'encouragement de l'investissement productif et le transfert du savoir-faire pour attirer de nouveaux investisseurs et promouvoir les partenariats entre les étrangers et les entreprises locales est devenu l'un des objectifs de l'état algérien qui veut accorder des avantages fiscaux et parafiscaux aux investisseurs étrangers en partenariat.

2.1.6-Le nouveau code de l'investissement (loi n°16-09 du 3 août 2016) :

Le nouveau code de l'investissement consacré par la loi n°16-09 du 3 août 2016 procède à la modification du dispositif régissant l'investissement, son principal objectif est de relancer l'investissement et améliorer l'environnement interne et externe de l'entreprise. La nouvelle loi est articulée autour de certaines mesures spécifiques aux investissements étrangers qui sont caractérisées par Les acquisitions d'actifs dans le cadre de la création de nouvelles activités et d'extension de capacités de production avec des participations dans le capital des sociétés et aussi la reprise d'une activité dans le cadre d'une privatisation.

Les textes d'application de la loi 16/09 relative à la promotion d'investissement, publiée au journal officiel n° 16, visent à donner une plus grande visibilité de l'investissement en Algérie, il s'agit de six décrets exécutifs qui ont pour objet de réorganiser l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), de fixer les listes négatives, les seuils d'éligibilité et les modalités d'application des avantages aux différents types d'investissement et des avantages supplémentaires accordés aux investissements créant plus de cent (100) emplois, et aussi de fixer les modalités du suivi des investissements³⁷.

³⁷ Loi n°16-09 du 3 août 2016, relative à la promotion de l'investissement.

2.1.7-Le nouveau code sur l'investissement (la loi de finance n° 16- 08 du mars 2017) :

La loi de finance de 2017, prévoit une hausse des impôts et des taxes pour contrebalancer la baisse des recettes pétrolières et quelques mesures relatives à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)³⁸.

Cette loi contient (6) décrets exécutifs³⁹ qui ont pour objet de réorganiser l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), dont le premier décret exécutif n° 17- 100 de mars 2017 revoit les attributions, l'organisation et le fonctionnement de cette institution publique, ainsi, l'agence est chargée, dans le cadre de la nouvelle réglementation, de l'enregistrement des investissements, du suivi de l'avancement des projets, de l'élaboration des statistiques de réalisation et de leur analyse, de l'assistance et l'accompagnement des investisseurs à tous les stades du projet.

Le deuxième décret exécutif n° 17-101 du mars 2017 fixe les listes négatives, les seuils d'éligibilité et les modalités d'application des avantages aux différents types d'investissement. La première liste négative comprend des activités économiques exclues des avantages prévus par la loi 16-09 relative à la promotion de l'investissement.

Le troisième décret exécutif n° 17-102 du mars 2017 fixe les modalités d'enregistrement des investissements ainsi que la forme et les effets de l'attestation rapportée et l'enregistrement des investissements dont le montant est égal ou supérieur à 5 milliards de dinars, ainsi que ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale, s'effectue après la décision du Conseil national de l'investissement (CNI).

Le quatrième décret n° 17-103 du mars 2017 fixe le montant et les modalités de perception de la redevance pour le traitement de dossiers d'investissement. Le cinquième décret exécutif n° 17-104 du mars 2017 porte sur le suivi des investissements et les sanctions applicables pour le non-respect des obligations et les engagements souscrits.

2.1.8-Ordonnance n°09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009:

Les investisseurs étrangers sont soumis à la contrainte d'avoir un partenaire local majoritaire (règle dite 49/51%). Longtemps décriée, cette règle va probablement disparaître en 2020 ».

³⁸ www.mfdgi.gov.dz

³⁹ DGI, « la loi de finance 2017 », p 4.

Comme l'on peut imaginer, cette obligation d'avoir un partenaire algérien majoritaire a toujours été critiqué même par des investisseurs algériens, la considérant «... comme un frein pour attirer les investisseurs étrangers ».

Et par les temps qui courent, l'Algérie a de plus en plus besoin, aujourd'hui, d'investisseurs et d'investissements étrangers. Selon le site web svp.com, « le projet de loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de cette règle pour les secteurs non stratégiques. Une commission ad hoc doit préciser quels sont les secteurs stratégiques ».

2.1.2. Les organismes chargés de la promotion des IDE en Algérie :

Plusieurs organismes sont chargés dans la promotion et le suivi des investissements directs étrangers en Algérie, que ce soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces ministères.

2.1.2.1. Le conseil national de l'investissement (CNI) :

La création du Conseil National de l'investissement (CNI) est l'une des innovations majeures de l'ordonnance de 2001, il s'agit d'un organisme placé sous l'autorité du chef du gouvernement auprès du ministre chargé de la promotion de l'investissement, et il a une fonction de proposition et d'étude, il est doté également d'un véritable pouvoir de décision.

Au titre des fonctions de proposition et d'étude, le CNI propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement, l'adaptation aux évolutions constatées, des mesures initiatrices pour l'investissement et qu'au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur et d'étudier toute proposition d'institution sur les nouveaux avantages⁴⁰. Au titre des décisions qu'il prend, l'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour et l'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale⁴¹.

2.1.2.2-L'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) :

L'ANDI est un établissement public d'une personnalité juridique et autonomie financière, sa mission principale est le développement et le suivi des investissements à travers la facilitation de l'accomplissement des formalités administratives relatives au lancement des projets de création

⁴⁰ KPMG Algérie, « Guide investir en Algérie », Edition 2011, p 64

⁴¹ KPMG Algérie, « Guide investir en Algérie », Edition 2011, p 64-65.

d'entreprises grâce à un guichet unique opérationnel, cette institution gouvernementale a pour une mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement. Les principales fonctions attribuées à l'ANDI peuvent être résumées comme suit:

- Fournir aux investisseurs les informations dans tous les domaines qui sont liés à l'investissement tout en mettant en place des systèmes d'informations et des banques de données relatives aux opportunités d'affaires
- Identifier les obstacles et les contraintes entravant la réalisation des investissements et soumettre des propositions de facilitation
- Entreprendre toute action d'information, de promotion et de collaboration avec les organismes publics et privés en Algérie et à l'étranger pour faire connaître l'environnement général de l'investissement en Algérie
- Accompagner les investisseurs, les assister auprès des autres administrations et faire un suivi de post-réalisation

L'ANDI est l'organisme qui accueille les investisseurs étrangers dès leur arrivée et les accompagne jusqu'à l'obtention des avantages accordés et validés par le CNI, elle se charge aussi de créer une base de données sur les entreprises algériennes qui seraient intéressées par un partenariat avec d'autres sociétés, y compris les investisseurs étrangers⁴².

2.1.2.3-Le ministère de l'industrie et de la promotion des investissements (MIPI) :

Au titre de la promotion et de la mobilisation de l'investissement, le MIPI est chargé de l'attribution et la réélaboration d'une politique nationale de l'investissement et de veiller à son application. Dans ce domaine, le MIPI exerce ses missions à travers la direction générale de l'investissement (DGI).

2.1.2.4-Le guichet unique :

Le guichet unique est une institution décentralisée puisqu'elle est créée au niveau de la wilaya⁴³. Demeurant à son sein les représentants locaux de l'ANDI, des impôts, des domaines, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du travail ainsi que le représentant de l'APC du lieu où le guichet unique est implanté.

L'investisseur non résident fait l'objet d'une attention particulière de la part du législateur, en premier lieu, le directeur du guichet unique constitue le partenaire direct et unique de l'investisseur non-

⁴² <http://www.mdipi.gov.dz/?L=Agence-nationale>

⁴³ CNUCED Algérie « Evolution des capacités de promotion des investissements de l'ANDI », CNUCED, 2005, p 8

résident. En deuxième lieu, le directeur du guichet unique doit accompagner l'investisseur, établir, délivrer et attester le dépôt de la déclaration d'investissement et la décision d'octroi des avantages.

En troisième lieu, il doit prendre en charge les dossiers examinés par les membres du guichet unique et s'assurer de leur bonne finalisation.

2.1.2.5-Le fond d'appui à l'investissement (FAI) :

Le fond d'appui à l'investissement est créé au sein de l'ANDI en 2001, il est destiné à financer la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis aux investisseurs, notamment les dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement.

2.1.2.6-Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (ANIREF) :

L'ANIREF a été créée en avril 2007 pour booster l'investissement, c'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements.

L'Etat algérien a créé l'ANIREF dans le but de faciliter l'émergence d'un marché dynamique et transparent du foncier économique. Il est géré par un Conseil d'administration composé de douze membres en vue d'accomplir un certain nombre de mission qui peuvent êtres des actions de gestion, de promotion, d'intermédiation et de régulation foncière, ce sont des missions exercées au titre de la promotion de l'investissement, ainsi que l'intermédiation immobilière, la gestion par convention et pour le compte du propriétaire.

L'ANIREF informe l'instance décisionnelle locale concernée de toutes données relatives à l'offre et à la demande foncière et immobilière, des tendances du marché foncier et de ses perspectives, notamment, la régulation du marché foncier et immobilier pour contribuer à l'émergence d'un marché foncier destiné à l'investissement.

2.1.2.7. Directions de l'Industrie et des Mines des wilayas (DIM) :

Les directions de l'industrie et des Mines ont été créés conformément à l'exécutif n°15- 15 du 22 janvier 2015 portant création, missions et organisation de la direction de wilaya de l'industrie et des mines. Elles sont chargées au niveau local en ce qui concerne le volet investissement, du développement du tissu industriel et la promotion de l'investissement. Elles ont une mission d'assister les entreprises du secteur industriel dans la formalisation de leurs actions en matière de compétitivité industrielle et de collecter, analyser, consolider et diffuser les informations et données statistiques sur les activités industrielles.

Section 02: LA SITUATION ECONOMIQUE EN ALGERIE DE 2000/2013.

Dans cette partie, nous allons étudier les différentes situations économiques de l'Algérie.

2.2.1. Croissances du PIB :

Le Taux de pourcentage annuel de croissance du PIB aux prix du marché basé sur les devises locales constantes. Les données agrégées sont basées sur le dollar américain constant de 2000, le PIB est la somme de la valeur ajoutée brute de tous les producteurs résidents d'une économie plus(+) toutes taxes sur les produits et (-) moins les subventions non incluses dans la valeur des produits, elle est calculées à base de déduction pour la dépréciation des biens fabriqués ou la perte de valeur ou la dégradation des ressources naturelles.

Tableau N3: Evolution du PIB

Année	Algérie
2000	2.2
2001	4.6
2002	5.6
2003	7.2
2004	4.3
2005	5.9
2006	1.7
2007	3.4
2008	2.0
2009	1.6
2010	3.6
2011	2.8
2012	3.3
2013	2.8

Source : Banque Mondiale

Le secteur des hydrocarbures constitue la principale source de croissance même si le PIB hors hydrocarbures a connu une bonne évolution au cours des dernières années. En 2010, outre les hydrocarbures, c'est la réalisation et l'intensification des grands investissements publics, ainsi que la

consommation des ménages, qui ont tiré la croissance, toutes fois, la croissance de 3.5% enregistrée en 2010 reste modérée au regard des potentialités de l'économie algérienne, et insuffisante pour résorber le chômage, et attenter la crise du logement, la croissance du PIB hors hydrocarbure a été de 5.5 en 2010, en deçà des deux années précédentes (9.3% en 2009 et 6.1% en 2008)⁴⁴.les perspectives de croissance à moyen terme sont encourageantes mais elles restent soumises aux variation des cours des hydrocarbures. La croissance devrait être soutenue à court terme par :

- Les effets induits sur le secteur des hydrocarbures d'une reprise de la croissance au niveau mondial, entraînant une hausse du prix du baril favorable à l'Algérie ; -des fortes dépenses publiques ;
- l'accélération du rythme d'exécution du programme d'investissement public au titre du plan quinquennal 2010-2014.

Au niveau sectoriel, la croissance a été le fait des bonnes performances du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), des services, de l'agriculture et de l'énergie, en 2010, la production agricole a cru de près de 11% contre 9.2% en 2009 les programmes d'investissements successifs en cours depuis 2004 continuent de dynamiser le secteur des BTP, qui réalise 9% à 10% de croissance annuelle, la valeur ajoutée du secteur des hydrocarbures a connu un léger recul en 2010(baisse de la production en volume), avec des perspectives de reprise en 2011 du fait des prévisions à la hausse de la demande mondiale, de l'effet prix des exportations d'hydrocarbures, et des projets d'investissements qui devraient contribuer à améliorer la productivité du secteur, l'industrie manufacturière, filières stratégique pour le développement industrie enregistre des contres performances, notamment dans les sous-secteurs des textiles et du cuir, en revanche, le secteur des services continue d'afficher une bonne progression d'une année sur l'autre, avec 26% de la valeur ajoutée totale en 2009, le secteur des services marchands demeure le second plus important contributeur à la création de la richesse national, et le premier pour la production hors hydrocarbures.

2.2.2. RNB par habitant, PPA (en dollars internationaux courants) :

RNB par habitant basé sur le taux de parité des pouvoirs d'achat (PPA), le RNB en PPA est revenu national brut converti en dollars internationaux courants au moyen des taux de parité des pouvoirs d'achat (PPA).l'Algérie fait partie de catégorie des pays à revenu intermédiaire, la banque mondiale classant les pays en fonction du revenu et de richesse de leur population, les pays à revenu

⁴⁴ Office nationale des statistiques (ONS).

intermédiaire sont définis comme ceux dont le revenu par habitant varie de 1000 à 10000 dollars, ce qui leur permet de bénéficier des prêts de la BIRD⁴⁵.

Tableau n4: Evolution du RNB par habitant

Année	Algérie
2000	7450
2001	8030
2002	8420
2003	9100
2004	9570
2005	10270
2006	10670
2007	11430
2008	11740
2009	11790
2010	12230
2011	12490
2012	12860
2013	13070

Source : banque mondiale

En Algérie le revenu par habitant affiche une nette augmentation à partir des années 2000 comparativement à ses deux pays voisins, la relance budgétaire importante engendrée par la mise en œuvre des programmes des hydrocarbures, et l'atténuation sensible des troubles civils explique ce regain en termes de revenu.

2.2.3. Indice de développement humain (IDH) :

Indice composite mesurant le niveau moyen atteint dans trois dimensions essentielles du développement humain : santé et longévité, accès à l'éducation, et niveau de vie décent.

L'IDH représente une volonté de définition plus large du bien-être et fournit une mesure composite de trois dimensions de base du développement humain : la santé, l'éducation et le revenu.

⁴⁵ Base de données du programme international de comparaison de la banque mondiale.

Tableau n5 : Indice de développement humain (2000-2013) :

Pays	IDH	Rang
Algérie	0.717	93

Source : PNUD

En Algérie l'IDH a été affecté positivement par celui du niveau d'instruction, la valeur de l'espérance de vie est comparable à celle des pays à fort développement humain tels que la Pologne, la Hongrie ou l'Argentine l'espérance de vie à la naissance comme indicateur de l'état de santé de la population est passée en Algérie de 72.5 ans en 2000 à 72.6 ans en 2009, les facteurs d'amélioration des IDH en Algérie sont essentiellement relatifs à la baisse insuffisante de mortalité maternelle encore estimée à 90.6 pour 100 000 naissances.

2.2.4. Chômage :

Le chômage fait référence à la population active qui est sans emploi mais qui est disponible pour et à la recherche d'un emploi, les définitions de la population active et du chômage diffèrent selon le pays⁴⁶.

Tableau n6: Evolution du chômage en Algérie

Année	Algérie
2000	29.8
2001	27.3
2002	25.9
2003	23.7
2004	20.1
2005	15.3
2006	12.3
2007	13.8
2008	11.3
2009	10.2
2010	10.0
2011	10.0
2012	11
2013	9.8

Source : Banque Mondiale.

⁴⁶ Organisation internationale du travail, base de données des principaux indicateurs du marché du travail

En Algérie le taux de chômage total a nettement chuté depuis 2000 il été réduit de moitié sur cinq ans, passant de 30% (le taux le plus élevé depuis la fin des années 1980) à 15.3% en 2005. La croissance économique récente probablement contribué à la baisse de taux, les dépenses de l'Etat demeurent le moteur principal de la création de poste de travail tel que le lancement des programmes d'insertion sociale et professionnelle ont également connu une hausse significative durant la période 2007/2008. Ils ont visé, prioritairement, le placement des jeunes primo demandeurs. L'emploi dans le secteur de la construction et des travaux publics a connu une croissance régulière depuis 2000 variant de 3% en 2001 à 8% en 2004, en raison surtout de la hausse des dépenses publiques capital financées par les recettes provenant des hydrocarbures.

Par ailleurs, le nombre d'emplois permanents diminue tandis que le nombre d'emplois temporaires augmente, ce qui reflète probablement une participation plus active du secteur privé dans l'évolution du marché du travail. La croissance de l'Algérie se caractérise par sa forte intensité en main d'œuvre, ce qui reflète une productivité relativement faible. Toutefois, la réglementation du marché du travail et la fiscalité du travail ne semblent pas poser des problèmes importants en Algérie comparativement à ce qu'on observe dans d'autre pays.

2.2.5. Stocks de la dette extérieure (% du RNB) :

Ratio entre le stock de la dette extérieure totale et le revenu intérieur brut, la dette extérieure totale est la dette due à des non-résidents et remboursable en devises étrangères⁴⁷.

Tableau n7 : Evolution de stock de la dette extérieure en Algérie :

Année	Algérie
2000	48.9
2001	42.8
2002	42.2
2003	36.3
2004	27.4
2005	17.3
2006	5.2
2007	4.6
2008	3.7
2009	5.5
2010	4.5
2011	3.1
2012	2.7
2013	2.5

Source : banque mondiale

⁴⁷ Banque mondiale, Global Développement Finance

C'est dans le domaine des finances publiques est plus précisément dans le domaine de la dette publique que l'Algérie enregistre la meilleure performance grâce à l'amélioration des recettes d'exportation des hydrocarbures et le remboursement anticipé de la dette extérieure qu'elle a permis. Ainsi, l'Etat Algérien est le moins endette dans la région.

L'Algérie a réglé 16 milliards de dollars entre 2004 et 2006 le stock de la dette extérieure de l'Algérie s'établit à 5.2 milliards de dollars en 2006. contre 17.3 milliards de dollars à fin 2005. L'Algérie a remboursé, par anticipation, depuis la signature d'un accord avec le club de Paris et un autre club de Londres une dette de plus de 12 milliards de dollars, ces 12 milliards de dollars comprennent une dette de 7.9 milliards de dollars auprès du club de Paris, 800 millions de dollars du club Londres, groupe informel de créancier bancaire privé s'occupant des dettes publiques des crédits multilatéraux de 4 milliards de dollars contractée auprès de la banque mondiale et de la banque africaine de développement, si l'on tient compte de l'annulation de la dette algérienne auprès de la Russie, estimée à 4.73 milliards de dollars, l'Algérie a réglé globalement entre 2004 et 2006 une dette extérieure de 16 milliards de dollars, grâce au prix élevé des hydrocarbures sont l'Algérie tire plus de 97% de ses rentrées en devises, ses réserves de change ont augmenté à 174 milliards de dollars.

Section 03 : Les tendances des investissements directs étrangers en Algérie :

L'Algérie reste parmi les pays les plus attractifs des investissements directs étrangers, de fait qu'elle dispose de plusieurs avantages comparatifs, tels que les ressources naturelles, sa position géographique, la disponibilité de la main d'œuvre et la densité de son tissu industriel. Dans le début des années 90, l'Algérie a suivi une politique de réformes structurelles, ce qui a permis de libéraliser l'économie nationale, ainsi une ouverture aux IDE qui constitue l'un des axes les plus importants de la politique économique suivie par l'Algérie. Contrairement aux années 90, ces dernières années ont connu une évolution importante des flux d'investissement direct étranger en Algérie.

Dans cette partie, nous procéderons à l'analyse des tendances des IDE par l'analyse tout d'abord de l'évolution de leurs flux, et après la répartition de ces investissements sur le plan sectoriel et régional.

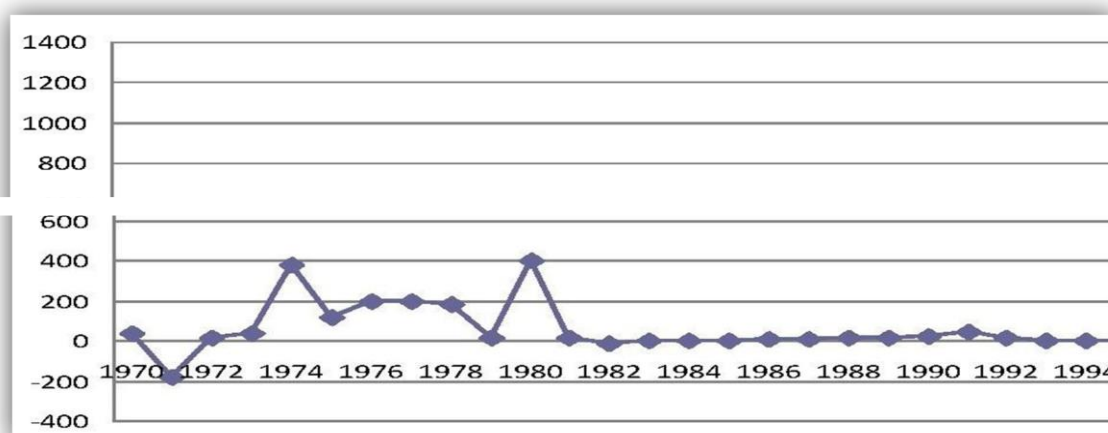
2.3.1. L'évolution des flux d'IDE en Algérie :

Les investissements directs étrangers en Algérie ont connu une évolution temporelle notamment avec les changements et les bouleversements qu'a connus le pays après l'indépendance. Ainsi, cette évolution est divisée en deux parties, la première est celle qui précède les réformes structurelles de 1970 jusqu'à 1994, tandis que la seconde, est celle qui suit les réformes, c'est-à-dire à partir de 1995 jusqu'à nos jours.

2.3.1.1. Bref aperçu sur l'évolution des investissements directs étrangers en Algérie avant les réformes structurelles (1970-1994) :

L'Algérie a commencé de réaliser des investissements directs étrangers au début des années 70 par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel qui permet d'attirer les firmes étrangères à s'implanter sur son territoire ; La première décennie de 1970 jusqu'à 1980 a connu une croissance importante des flux d'IDE, où ils ont enregistré un montant de 400 millions de dollars en 1980, contrairement à cette période, les flux d'IDE ont connu une quasi absence dans la période de 1980 à 1994, cette dégradation peut être expliquée par la politique d'investissement mise en place par les autorités qui ont interdit toute intervention étrangère sans l'autorisation de l'Etat.

Figure n4 : Les flux d'IDE entrants en Algérie de 1970 jusqu'à 2002 (en millions de dollar)



Source : CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement en Algérie », Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève, 2004, p.6.

La figure n° 04 montre que c'est à partir de l'année 1971 que l'Algérie commence à attirer d'importants flux d'IDE, dans cette période, le secteur des hydrocarbures constitue le facteur le plus attirant des investissements directs étrangers d'où 100% de ces investissements sont concentrés sur ce secteur.

Les flux d'IDE en Algérie ont connu une stagnation qui a duré plus d'une dizaine d'années, de 1981 jusqu'à 1994. Cette situation arrive en même temps avec la dégradation de cadre macroéconomique du pays, dans la décennie 80, l'Etat algérien a pris des mesures pour toutes interventions étrangères, en outre, elle a remis en cause le plan de valorisation des hydrocarbures (VALYD) qui prévoyait un programme ambitieux d'investissement, ce qui a provoqué un quasi-arrêt des investissements étrangers jusqu'à la fin de 1994.

2.3.1.2. L'évolution des IDE après les réformes structurelles (1995-2015) :

Dans cette période, il y avait une reprise des flux d'IDE engendrée principalement par la dégradation de la situation économique du pays surtout avec la chute des prix du pétrole.

C'est à partir de 1998 que l'Algérie commence à enregistrer une accélération des flux d'IDE cependant qu'à partir de l'année 2001, les flux d'IDE sont stabilisés au-dessous de 1 milliards de dollar, alors qu'ils étaient inférieurs à 500 millions de dollars dans la période avant l'année 2001 (voir le tableau

n°04). Cette évolution explique que le marché algérien commence à attirer les firmes étrangères pour investir ici en Algérie.

Tableau N8: les flux d'IDE en Algérie pour la période 1997-2007

Année	Flux d'IDE en millions de \$
1997	260
1998	501
1999	507
2000	438
2001	1196
2002	1065
2003	634
2004	882
2005	1081
2006	1795
2007	1662

Source : ANIMA, « Investissement Direct Etranger vers MEDA en 2007, la bascule », Anima Investment Network, Etude n°1, Mai 2008, p.12.

En 2001 et 2002, l'Algérie était classée respectivement quatrième et troisième pays hôte des IDE en Afrique et premier pays du Maghreb en 2002, où elle a réalisé une augmentation remarquable des flux d'IDE, cependant que ces flux ont passé de 438 millions de dollars en 2000 à 1196 millions de dollars en 2001 et 1065.⁴⁸

Dans l'année qui suit. Cette performance remarquable est due essentiellement à la réalisation de certains investissements stratégiques comme les hydrocarbures et la sidérurgie.

L'expansion des investissements directs étrangers est soutenue depuis 2004, où l'Algérie enregistre la première place au Maghreb en avec 882 millions de dollars, contre 853 millions de dollars pour le Maroc et 639 millions de dollar pour la Tunisie (voir le tableau n°09)

⁴⁸ CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement en Algérie », Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève, 2004, p.7.

Tableau N° 09: les flux entrants des investissements directs étrangers aux pays du Maghreb (en millions de dollars, de 2000-2007)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Pays								
Algérie	438	1196	1065	634	882	1081	1795	1662
Libye	141	-133	145	143	357	1038	1734	4689
Maroc	471	2875	534	2429	853	2946	2898	2803
Tunisie	779	486	821	584	639	782	3312	1616

Source : ANIMA, « Investissement Direct Etranger vers MEDA en 2007, la bascule », Anima investment Network, étude n°01, Mai 2008, p.11.

En 2006, l'Algérie arrive à enregistrer un montant des flux entrants d'IDE de 1795 millions de dollars, ce qui constitue presque le triple des flux entrants d'IDE pour l'année 2003. Cette augmentation de 2006 indique ainsi l'attractivité du marché algérien pour les investisseurs étrangers. Les flux IDE en Algérie ont continué à progresser, en 2009 ils ont atteint 2754 millions de dollars avant qu'ils enregistrent en 2012 une augmentation avec un montant de 3052 millions de dollars, ils ont baissé aussi dans les deux années suivantes à 2661 millions de dollars en 2013 et à 1488 millions de dollars en 2014. Cette dernière diminution s'explique par les changements de la réglementation des investissements directs étrangers en Algérie, aussi, les cours des hydrocarbures ont commencée de chuter au début de 2013, ce qu'a influencé sur cette diminution des flux d'IDE en Algérie. En 2015, les IDE en Algérie ont enregistré un désinvestissement pour la première fois depuis 32 ans, s'établissant à (-587) millions de dollars.

Cette diminution des flux d'IDE s'explique par la prise de participation majoritaire de l'Etat algérien des actions de Djeezy détenues par VimpelCom en janvier 2015 pour un montant de 2.6 milliards de dollars. Sans cette opération exceptionnelle, l'Algérie peut avoir une légère hausse des flux entrants d'IDE par rapport aux deux années précédentes. (Voir le tableau n°10).

Tableau N10: L'évolution des flux d'IDE à destination des pays d'Afrique du nord (en millions de dollars, de 2009-2015)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Pays							
Algérie	2746	2300	2580	3052	2661	1488	(-587)
Egypte	6712	6386	(-483)	6031	4192	4783	6885
Libye	3310	1909	-	1425	702	50	726
Maroc	1952	1574	2568	2728	3298	3582	3162
Tunisie	1688	1513	1148	1603	1117	1060	1002
Afrique du Nord	16408	13682	5813	14839	11970	10963	11188

Source : Direction générale, trésor, « les investissements directs étrangers en Algérie en 2015 », p.1

2.3.2. La répartition régionale et sectorielle des IDE en Algérie :

2.3.2.1. Les Investissements Directs Etrangers par région :

L'Algérie reçoit des investissements directs étrangers dans plusieurs pays du monde, beaucoup plus dans les pays européens et asiatiques, qui constituent la grande majorité des pays qui sont implantés sur le territoire national. Dans le tableau suivant, nous allons présenter les projets d'investissements déclarés pour la période entre 2002 et 2010, tout en présentant leurs pays d'origine, le nombre de projets et le montant total des projets pour chaque région.

Tableau n11: Répartition des projets d'investissements déclarés par région (2002-2010)

Région	Nombre de projets	Montant en Millions de DA
Europe	264	305 008
UE	220	266 602
Asie	37	213 233
Amérique	12	59 559
Pays arabes	208	802 097
Afrique	1	4 510
Australie	1	247
Multinational	5	6 366
Total	528	1 693 748

Source : ANDI. <http://www.andi.dz/index.php/fr/bilan-des-investissements>

D'après l'analyse du tableau, il est clair que l'Europe vient en première place du nombre de projets avec 264 projets, en particulier l'Union européenne détient 220 projets du total des projets de l'Europe ; en deuxième lieu il y avait les pays arabes avec 208 projets.

En terme des montants investis, les pays arabes viennent en premier lieu avec 802 097 millions de DA, et en deuxième lieu l'Europe avec 305 008 millions de DA, dont l'UE investi 266,602 millions de DA, et en troisième lieu l'Asie avec un montant de 213,233 millions de DA.

2.3.2. 2.Les investissements directs étrangers par secteur d'activité :

Dans son étude sur la politique d'investissement en Algérie, la CNUCED a distingué deux types de secteurs en raison de leur potentiel et de la place qu'ils occupent dans l'économie, à savoir, d'une part le secteur des hydrocarbures et des énergies et d'une autre part, le secteur des télécommunications et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TNTIC).

2.3.2.2.1-Le secteur des hydrocarbures et des énergies :

Le secteur des hydrocarbures occupe une place très importante dans le développement de l'économie nationale, il constitue 95% du total des exportations de l'Algérie et entre 26% et 30% de son PIB⁴⁹. Il joue un rôle primordial dans l'attraction des entreprises étrangères pour investir en Algérie.

En plus des hydrocarbures, il y avait les énergies auxquelles l'Algérie est intéressée, pour cela, elle a

⁴⁹ CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement en Algérie », op.cit., p.14.

mis en place certaines mesures réglementaires des investissements à la fin des années 90 pour permettre une libéralisation du secteur de l'électricité et attirer les entreprises étrangères à investir dans ce secteur qui constitue une source d'investissement.

2.3.2.2-Le secteur des télécommunications et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TNTIC):

L'Algérie dans sa politique d'investissement a essayé de libéraliser le secteur des télécommunications par l'ouverture de la concurrence de ce secteur au capital privé, l'objectif de cette libéralisation est d'attirer les entreprises étrangères à prendre une part dans le marché national des télécommunications et créer un environnement plus actif et plus dynamique dans ce secteur.

Tableau N12: Répartition des projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité regroupés pour la période 2002-2008

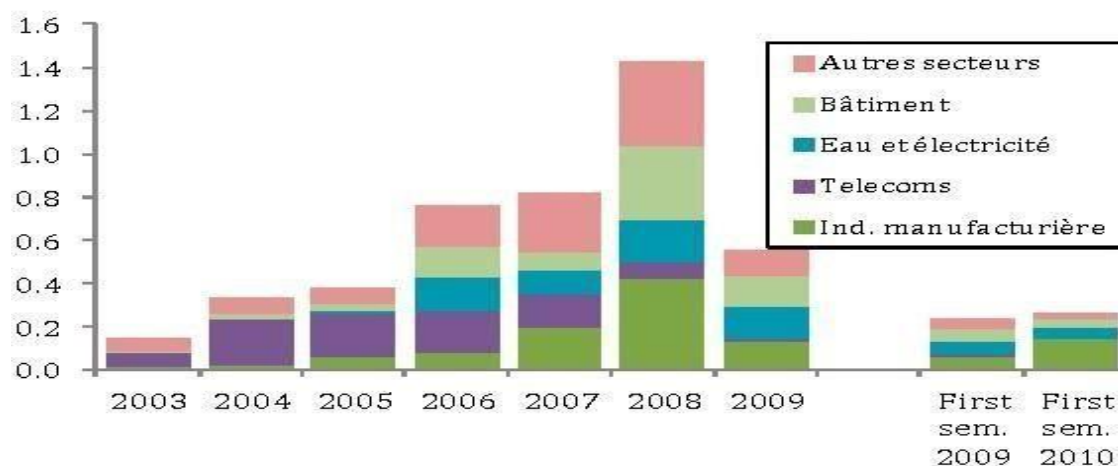
Secteur d'activité	Nombre de projets	%	Montant en millions de DA	%
Agriculture	9	1,53%	2 017	0,27%
BTPH	81	13,78%	43 442	5,81%
Industrie	333	56,63%	403 090	53,92%
Santé	4	0,68%	5 982	0,80%
Transport	29	4,93%	10 992	1,47%
Tourisme	13	2,21%	26 091	3,49%
Services	116	19,73%	93 393	12,49%
Telecommunication	4	0,68%	5 982	0,80%
Commerce	3	0,51%	162 586	21,75
Total	690	100%	1645187	100%

Source: B.Chebira, « IDE et développement en Algérie », revue européenne du droit social n° 01, 2010, pp. 12- 13.

D'après l'analyse du tableau, nous constatons que la plus part des investissements étrangers, pour la période 2002-2008, sont concentrés beaucoup plus sur le secteur industriel avec 56,63% du nombre de projets et 53,92% des montants d'investissements, suivi de loin par les services avec 19,73% de nombre

de projets et 12,49% des montants d'investissements, et les BTPH avec 13,78% de nombre de projets et 5,81% des montants d'investissements. Concernant le secteur de commerce, il n'a intéressé que trois projets d'investissements, dont il représente 21,75% du total des montants d'investissements.

Figure N5: les entrées des IDE par secteur, avec l'exclusion du secteur d'hydrocarbures et le secteur financier pour la période 2003-2009 (en \$)



Source : FMI, « Algérie: consultation de 2010 au titre de l'article n°5 », rapport n° 11/39, mars 2011, p.17

En 2009, les IDE hors des hydrocarbures et de secteur financier ont chuté d'environ 60%, cette diminution est attribuée non seulement par la conjoncture économique du monde à cette période due à la crise financière, mais aussi aux nouvelles mesures élaborées par le gouvernement algérien, de ce fait, l'Etat algérien a imposé aux investisseurs étrangers un plafond de 49% de participation dans tout nouvel investissement, ce qui constitue un obstacle pour les firmes étrangères qui souhaitent investir en Algérie.

CONCLUSION DU CHAPITRE :

L'Algérie a enregistré récemment une progression de ses flux entrants d'IDE et cela grâce aux améliorations que le pays a connu dans les différents secteurs, tel que le secteur économique et le secteur institutionnel qui ont permis d'attirer les firmes étrangères à investir en Algérie. Mais malgré tous ces avantages offerts aux firmes étrangères, elles réclament toujours sur le manque qui caractérise l'environnement économique algérien et qui peut ralentir l'attraction des investissements directs étrangers, notamment en matière de financement, d'accès au foncier, la corruption... etc.



**Chapitre III: les IDE dans les trois pays du
Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie)**

Introduction :

L'augmentation de l'IDE dans l'économie en développement et émergentes incite à penser qu'il peut contribuer à leur développement dans la mesure où elles peuvent en retirer d'importants avantages telles que la création d'emplois et l'introduction de techniques modernes de production et de gestion. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle de nombreux gouvernements ont mis en place des politiques destinées à attirer les investissements directs étrangers

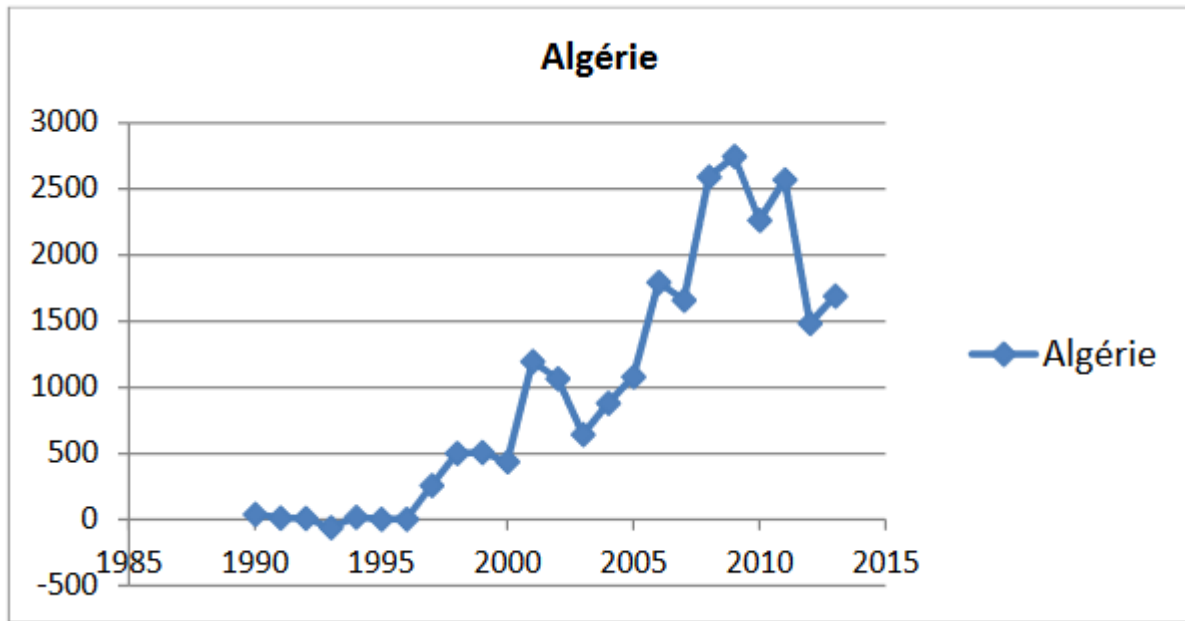
Section 1 :L'évolution des IDE dans les trois pays du Maghreb :

Les pays du Maghreb affichent les mêmes caractéristiques en termes de flux reçus. Seulement, on constate que pour la Tunisie et le Maroc, les flux entrants sont liés directement aux programmes de privatisation alors que pour l'Algérie, ces flux sont liés aux opportunités qu'offre le pays en matière d'hydrocarbures.

3.1.1. Les flux d'IDE en Algérie :

Le processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché a imposé au gouvernement algérien dès le début des années 1990 une politique de réformes structurelles qui ont rendu possible le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie. Ces réformes ont permis d'améliorer certaines performances en termes de croissance du produit intérieur brut (PIB) et le développement d'un secteur privé plus dynamique, entraînant par conséquent un plus grand flux d'investissement direct étranger (IDE)

Figure n°6: Flux d'IDE entrants en Algérie 1990-2013 en millions de \$)



Source: les investissements étrangers dans la région MED en 2014

Les investissements étrangers en Algérie ont suivi une évolution réduite depuis son indépendance et jusque à 1994, l'Algérie reflète l'importance des IDE dans le secteur des hydrocarbures, suite à la décision prise par l'Algérie en 1971 d'ouvrir cette industrie aux capitaux étrangers ; ceux-ci ont été massivement investis dans le raffinage, l'exploration, la production et le transport des hydrocarbures

- Durant les années 80 Les d'IDE étaient quasi-absents durant cette période, ce qui explique par la dégradation de la situation économique, augmentation du chômage, réduction de l'activité etc⁵⁰.
- Les divers gouvernements de cette période, sont réticents à toute intervention étrangère, ont en outre remis en cause le plan VALYD (valorisation des hydrocarbures) qui prévoyait un programme ambitieux d'investissement⁵¹.

Cette remise en cause a conduit à un quasi-arrêt des investissements car les nouveaux IDE dans le secteur des hydrocarbures, Sans être formellement interdits, n'ont pas été suffisamment encouragés. Durant la période (1995-2003) Cette période est marquée par le premier accord de rééchelonnement de la dette en 1994, des efforts considérables ont alors été entrepris pour améliorer le climat des affaires dans le cadre du programme d'ajustement structurel imposé par le FMI. Les IDE ont connu une expansion non négligeable, à la suite des signaux positifs envoyés et par les autorités algériennes.

⁵⁰ CNUCED : Examen de la politique de l'investissement de l'Algérie, décembre 2003, P.5, www.inf.org/externat/pubs/ft./mallampa.pd

⁵¹ CNUCED : Examen de la politique de l'investissement de l'Algérie ; 2004 ; P.8.

En 2001 les autorités algériennes lancent le programme de soutien à la relance économique (PSRE), par ailleurs, l'Etat algérien a pris des dispositions pour offrir un certain nombre de garanties aux investisseurs, c'est ainsi que de nombreuses conventions multilatérales et bilatérales en matière d'investissement ont été ratifiées avec d'autres pays (voir annexes 50-51)

A partir de 2002, l'Algérie est classée premier pays hôte d'IDE au Maghreb et troisième en Afrique⁵². la période (2004-2009)

Après trois années consécutives de baisse, les flux mondiaux d'IDE en 2004 ont sensiblement augmenté pour atteindre 880 millions de dollars en 2004 contre 634 en 2003. La reprise des IDE en 2004 s'explique par l'accélération de la croissance mondiale, l'accroissement des bénéfices, la hausse des valeurs mobilières, la multiplication des fusions-acquisitions internationales, et la poursuite de la libéralisation et de l'amélioration du climat des affaires.⁵³

L'Algérie a été le premier pays bénéficiaire en IDE dans la région MED, en effet en 2008, ils ont atteint 2593 millions de dollars. Durant la période (2009 à nos jours) Selon le rapport mondial 2011 sur les IDE de la CNUCED, l'Algérie est parmi les dix premiers pays d'accueil africains des IDE en 2010, mais a marqué un recul en termes démontant des investissements⁵⁴.

Les IDE engagés se sont établis à 2264 millions de dollars en 2010 contre 2746 millions de dollars en 2009. Sur cette base l'Algérie est classée en 8^{ème} position en 2009. Selon des statistiques l'ANDI, au 1^{er} semestre 2013, l'Algérie a enregistré 31 projets d'investissement impliquant les étrangers, pour un montant global de 1691 millions de dollars, ces projets devraient générer 7385 emplois⁶ Les flux d'IDE ont connu durant la période 2002-2013 des fluctuations remarquables : faible durant la période 2002-2007, mais importantes durant la période 2008-2011.

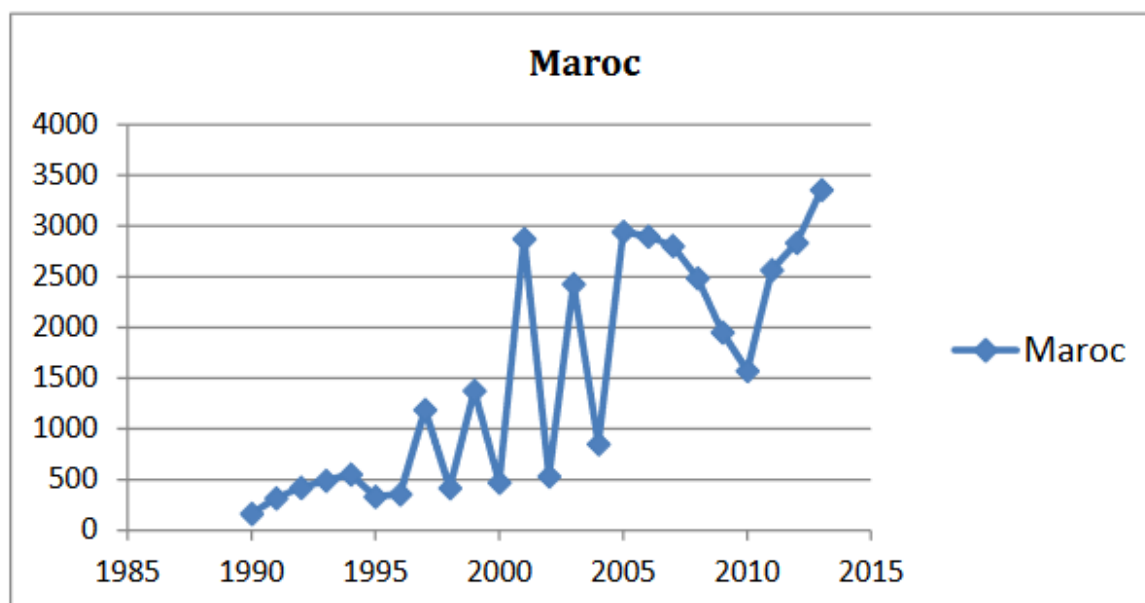
⁵² CNUCED : Examen de la politique de l'investissement de l'Algérie ; 2004 ; P.5.

⁵³ CNUCED: Rapport sur l'investissement dans le monde en 2003, www.cnuCED.org.

⁵⁴ CNUCED: rapport sur l'investissement dans le monde 2005.

3.1.2. Les flux d'IDE en Maroc :

Figure 7 : Flux d'IDE entrants au Maroc (1990-2013)



Source : réalisé par nous-mêmes : les investissements étrangers dans la région MED en 2014

Les investissements directs étrangers au Maroc sont un phénomène assez nouveau qui a pris de l'importance au début des années 90, avant cette période, le gouvernement marocain n'avait pas de politique relative aux investissements, si bien que les flux d'IDE étaient relativement faible. Mais avec le démarrage du processus de privatisation en 1993 et à la conversion de la dette extérieure en investissent , le Maroc a connu un essor important des flux d'IDE, toute fois, leur évolution se caractérise, depuis 1996 et sont fortement conditionnés par une logique d'aubaine : privatisation, programme d'investissement d'infrastructure..., ils sont , par exemple, passés de 2875 millions de dollars en 2001 à 534 millions de dollars en 2002, ce qui constitue en fait pour la CNUCED 2005 un retour à un niveau d'évolution normal, car c'est la privatisation du secteur de télécommunication en 2001 qui a permis de drainer une masse de fonds environ quatre fois supérieur à la moyenne de la période. Toutefois, l'année 2003 permet une fois encore au Maroc, à la faveur d'importantes opérations de fusion-acquisition, de retrouver un niveau d'IDE quasi équivalent à l'année 2001, avec un montant d'IDE de 2875 millions de dollars (CNUCED 2005) ce qui le place au premier rang des récipiendaires d'IDE en Afrique.

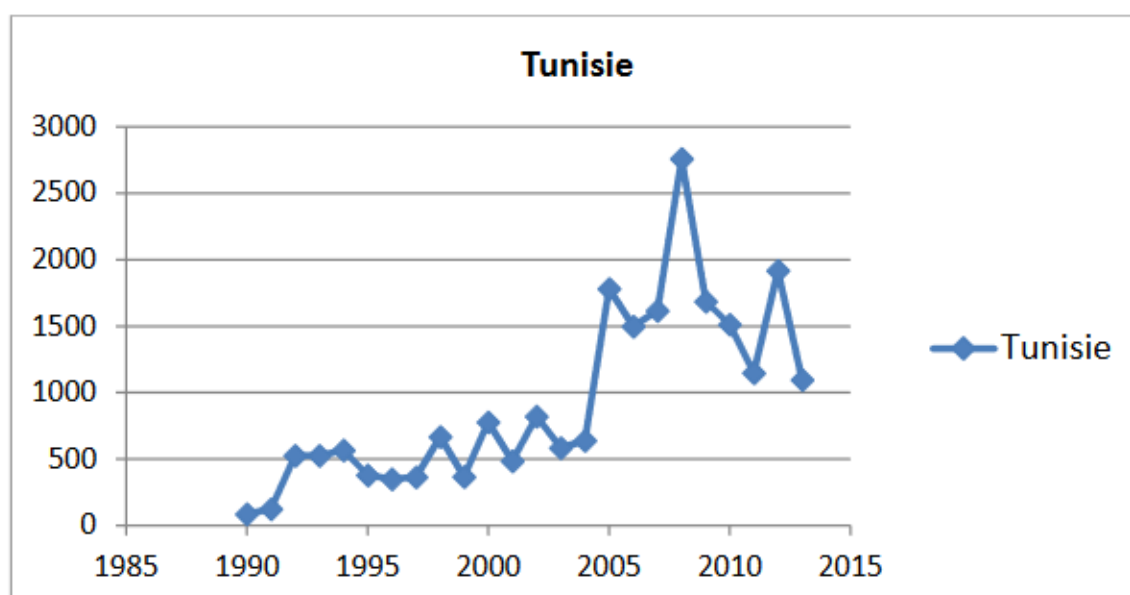
Selon le dernier rapport de la CNUCED 2012, après trois années successives de baisse, les flux vers le Maroc ont affiché une forte progression de 60% en 2011, s'établissant à 2568 millions de dollars contre 1574 millions de dollars en 2010.

En effet, sur la période 2009-2013, est marqué par une augmentation, Malgré les troubles politiques et sociaux traversés par certains pays d'Afrique du Nord (printemps arabe de 2011).

En 2013 les flux d'investissement direct étranger au Maroc s'est inscrit en sensible hausse à cause, de la montée en puissance de certaines activités industrielles telles que l'agroalimentaire ; l'automobile et l'aéronautique, ont favorisé la réalisation d'opérations substantielles.⁵⁵

3.1.3- Les flux d'IDE en Tunisie:

Figure 8: Flux d'IDE entrants en Tunisie 1990-2013 (en millions de dollars)



Source : réalisé par nous-mêmes : les investissements étrangers dans la région MED en 2014

La Tunisie est l'un des pays à disposer d'un guichet unique qui bénéficie des délégations de signatures des différents ministères concernés par l'investissement. Avec le programme de privatisation lancé en 1998, les IDE ont pris un nouvel essor suite à la vente de cimenteries et d'entreprises chimiques, avant cette année-là, les flux des IDE sont faibles. Durant la période 1990-2002 l'évolution des flux d'IDE entrants en Tunisie est généralement plus stable, ces IDE étant ancrés sur des stratégies de firmes

⁵⁵ Rabhi M.: Investissement directs étrangers en Algérie, «un léger rebond en 2012», journal liberté, 24 novembre 2013. Disponible sur : <http://www.liberte-algerie.com/conterechamp/sans-surprise216313>

moyen ou long terme avec des niveaux moyens généralement plus élevés, toutefois, les flux entrants enregistrés en Tunisie sont, en 2002 les plus hauts de puis 1990 et presque double des flux enregistrés en 2001(tableau 03), en 2005, les investissements directs étrangers entrés en Tunisie ont représenté 1782 millions de dollars contre 639 millions de dollars en 2004, soit une hausse des IDE s'explique avant tout par des entrées des capitaux dues aux privatisations .Si les recettes de privatisation sont exclues, les montants d'IDE entrées se situent à des niveaux proches des années 2002 et 2003.

Malgré l'évolution des IDE durant la période 2006-2008, cet avantage est en train de perdre leur importance étant la succession des crises externes et internes et la révolution technologique sur les activités traditionnelles, la Tunisie est un pays ouvert à l'extérieur ,toutes fluctuations des agrégats macro-économiques et politique à l'échelle mondiale vont affecter leur stabilité macroéconomique .A partir de l'année 2008, la Tunisie a supporté l'influence de deux crises différentes et successives, la premier est celui de la crise supprimes qui a été commencé en 2008, alors que la deuxième est une crise interne « politique» qui a été déclenche à cause des troubles sociales. La fragilité de leur économie et la faible capacité d'absorption des chocs externes, ce qui explique la baisse des flux des IDE en Tunisie, 1688 millions de dollars en 2009 contre2759 en 2008.En ce qui concerne la crise politique, la Tunisie a connu des troubles sociales qui ont commencé en décembre 2010 et qui sont guide par le slogan « démocratie et liberté ». Cette révolution a affecté négativement la stabilité politique et économique du pays. Selon les statistiques d'investissements en Tunisie en 2012, les flux des IDE enregistrés au cours de l'année 2010. Après il a enregistré une hausse de 1918 millions de dollars contre 1148 millions de dollars en 2011, en 2013 les flux d'IDE en marqué une baisse de 9% par rapport à 2012, de 1918 millions de dollars contre1096 millions de dollars en 2013.⁵⁶

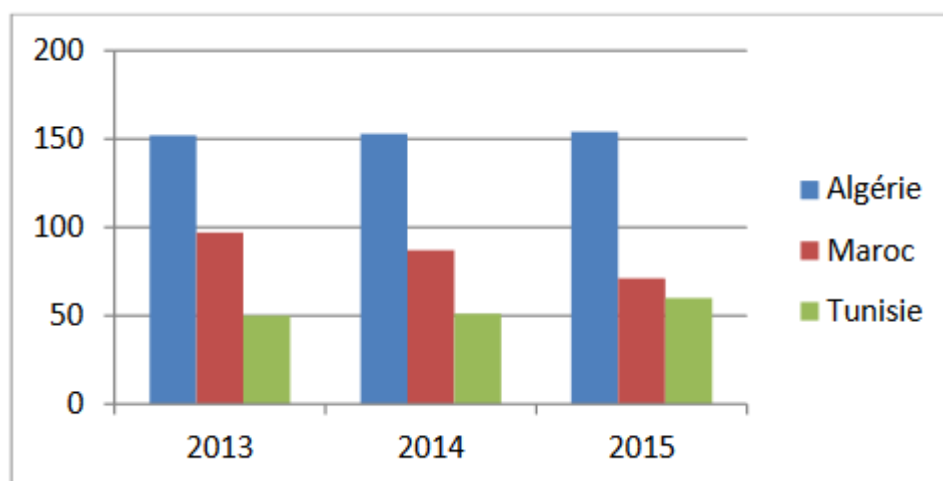
⁵⁶ Ambassade de France en Tunisie, fiche de synthèse de la mission économique : «IDE en Tunisie et présence française en 2005», novembre 2006, P.1, in www.missioneco.com

Section2 : Le climat des affaires dans les trois pays du Maghreb :

3.2.1. La facilité de faire des affaires Le rapport Doing Business :

Initié par la banque mondiale mesure la réglementation des affaires et son application effective dans 189 économies et dans certaines villes au niveau intra national et régional. Lancé en 2002, ce rapport analyse les petites et moyennes entreprises au niveau national et mesure la réglementation s'appliquant à celles-ci tout au long de leur cycle de vie. Les pays sont classés en fonction de la facilité d'y faire des affaires, de 1 à 189, la première place indiquant le plus haut niveau de facilité. Un classement élevé sur l'indice de facilité de faire des affaires signale un environnement réglementaire propice aux opérations commerciales. L'indice correspond à la moyenne des classements sur 10 indices étudiés. Chaque indice est affecté du même coefficient.

Figure n°9: Classement Doing business 2013, 2014, et 2015 pour la facilité de faire des affaires



Source : réalise par nos même à partir des données de : www.doingbusiness.org.

La figure affiche le classement des trois pays. A Leur tête nous retrouvons la Tunisie qui occupe la 50ème place en 2013, la 51ème place en 2014, et a perdu 9 place cette année, le Maroc amélioré son classement d'une année sur l'autre dans la facilité à faire des affaires, il a bien grimpé de 16 places de 87ème place en 2014 à 71ème place en 2015. concernant l'Algérie la traîne ; 154ème place sur 189 économie

3.2.2-Facilité d'accès aux investissements :

C'est la facilité ou la difficulté pour un entrepreneur de démarrer et d'exploiter une petite ou moyenne entreprise conformément à la réglementation en vigueur aux moyes d'indicateur de comparaison. Le classement est déterminé en fonction des scores de distance à la frontière agrégés par rapport aux 10 thématiques Doing business.

Tableau n13 : Facilité d'accès aux investissements

	Algérie	Maroc	Tunisie
Création d'entreprise	141	54	100
Octroi de permis de construction	127	54	85
Raccordement à l'électricité	147	91	38
Transfer de propriété	157	115	71
Obtention de prêts	171	104	116
Protection des investisseurs minoritaires	132	122	78
Paiement des taxes et impôt	176	66	82
Commerce transfrontalier	131	31	50
Exécution des contrats	120	81	78
Règlement de l'insolvabilité	97	113	54

Source : Doing business 2015.

Il est à noter à travers ce tableau, qu'il est beaucoup difficile de créer une entreprise en Algérie, la preuve réside dans le fait qu'elle soit classée à la 141^{ème} place selon le Doing business, elle a accusé un immense retard dans tous les indices par rapport au Maroc et la Tunisie .Différents

indicateurs montrent que le Maroc occupe une position relativement favorable pour les critères relatifs à la création d'entreprise ,octroi de permis de construction ,obtention de prêts , paiements des taxes et impôts ,et commerce transfrontalier .la mise en place des centres régionaux d'investissement et l'office Marocaine de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC) a en effet beaucoup contribué à la facilitation de l'investissement au Maroc . La Tunisie se place en première position par rapport à ses pays voisins dans les indicateurs relatifs au raccordement à l'électricité, Transfer de propriété, protection des investisseurs minoritaires, exécution des contrats, et le règlement de l'insolvabilité.

3.2.3-Procédure de démarrage et temps nécessaire pour enregistrer une entreprise :

Les procédures de démarrage : sont celles qui sont nécessaire pour créer une entreprise, notamment les interactions pour obtenir les permis et licences requis et pour compléter toutes les inscriptions, vérification et publication d'avis nécessaire⁵⁷

Tableau n°14 : Procédures de démarrage

Année	Algérie	Maroc	Tunisie
2008	13	6	10
2009	13	6	10
2010	13	6	10
2011	13	6	10
2012	13	6	10
2013	13	5	10
2014	13	5	10

Source : Banque mondiale

Le temps nécessaire pour créer une entreprise est le nombre de jours calendaires requis pour remplir toutes les procédures permettant d'exploiter en toute légalité une entreprise.

⁵⁷ Banque mondiale, le projet Doing business (<http://français.doingbusiness.org/>).1Indicateurs du développement dans le monde.

Tableau n°15: Temps nécessaire pour enregistrer une entreprise

Année	Algérie	Maroc	Tunisie
2008	24	12	11
2009	24	12	11
2010	24	12	11
2011	24	12	11
2012	24	12	11
2013	24	11	11
2014	22	11	11

Source : Banque mondiale.

L'Algérie a, certes, réduit le nombre de jours nécessaire pour démarrer une affaire mais les contraintes qui bloquent l'investissement demeurent toujours. Le nombre de procédures reste élevé et ces dernières exigent beaucoup de temps et d'argent, en Algérie, le démarrage d'une entreprise nouvelle requiert 13 procédures, et 22 jours. En effet, en 2004 pour lancer des affaires en Algérie, il faut passer par 18 étapes, plus de 29 jours en moyenne. Au Maroc et Tunisie, le nombre de procédures n'est respectivement que de 5 et 10. 11 jour seulement sont requis pour la création d'une entreprise au Maroc et en Tunisie. Pour le cas algérien, la banque mondiale parle de 49 procédures, des contrats sont jugés complexes. une réglementation lourde s'associe généralement à une plus grande inefficacité des institutions publique, long retard, couts élevés et peu de productivité et d'investissement.

La difficulté d'obtenir des crédits. Ce qui veut dire que la réglementation algérienne n'est pas conçue pour favoriser les transactions de crédit en matière de mise en faillite en Algérie, les procédures sont jugées trop longues.⁵⁸

Nouvelles entreprises enregistrées :

Les nouvelles entreprises inscrites désignent le nombre de nouvelles entreprises définies comme étant enregistrées pendant l'année en cours.

⁵⁸ Banque mondial, le projet Doing business (<http://français.doingbusiness.org/>). 1. Indicateurs du développement dans le monde.

Tableau n°16: Nouvelles entreprises enregistrées

Année	Algérie	Maroc	Tunisie
2008	11120	26280	8297
2009	10661	26166	9138
2010	9564	---	11317
2011	12256	---	11307
2012	13938	---	---

Source : banque mondiale.

L'Algérie se place en première position en termes de nombre d'entreprises créées. On remarque une évolution soutenue du nombre d'entreprise créées à partir de 2010, cela est dû aux nouvelles réformes économiques engagées à partir de 2000 touchant la promotion de l'investissement accompagnée des dispositifs de soutien à la création des micros entreprises (ANSEJ, ANGEM ; CNAC) ces financements ont été rendus possibles grâce à l'envol des cours de pétrole. En 2008, le nombre d'entreprise opérant en Algérie atteint 11120 entreprises dont beaucoup sont des PME, Indicateurs du développement dans le monde. Alors qu'on devait être une population de 800000 à 1000000 d'entreprises vu l'ampleur de la richesse, la superficie et la démographie.

Le refus des banques d'accorder des crédits est la cause principale du blocage et du développement des PME en Algérie, une banque qui financera spécialement les PME-PMI devrait être créée pour faciliter la naissance d'entreprise, comme on le voit chez nos voisins du Maroc et de Tunisie. De plus la faible performance du système financier qui exerce ce blocage au quotidien envers le jeune promoteur porteur d'un projet ajoutons à cela, les retards accumulés en matière d'infrastructure de base au niveau des différentes régions du pays, qui agissent comme un facteur défavorable à l'investissement et qui freinent la volonté des opérateurs d'investir dans le marché algérien⁵⁹.

En Tunisie, la dynamique de création d'entreprises s'est bien maintenue durant l'année 2008, nonobstant le bassin méditerranéen et le ralentissement général observé en Europe et dans la région.

Les multiples initiatives engagées, notamment, les mesures fiscales incitatives et l'assouplissement des procédures ont ainsi démontré leur efficacité dans une conjoncture particulièrement hostile.

⁵⁹ Base de données et enquête sur l'entrepreneuriat de la banque mondiale (<http://econ.worldbank.org/research/entrepreneurship>).

Tunisie continue à faire preuve d'esprit d'initiative et entretient une âme d'entrepreneur, proactif et habile à détecter les bons créneaux.

Le dispositif de modernisation mis en place (PME) et d'aide à l'innovation et à l'exportation, offrent à l'entreprise naissante un soutien précieux et lui permet de croître à pas sûrs. Au Maroc, Le nombre d'entreprises et de commerces nouveaux lancés au Maroc entre 2003 et 2004 s'est accru de 21% ,à la faveur de la simplification des procédures d'investissement et de privatisation (télécommunication) qui ont permis de drainer un afflux important d'IDE sous forme de Fusion-Acquisitions ajouté à cela les transferts des immigrés via le projet FACE MAROC , « Faciliter la Création d'Entreprise au Maroc »pour aider les immigrés à entreprendre et investir dans leur pays d'origine. Ce sont 26166 nouvelles entreprises qui ont été créées en 2009.et la structure de ces créations reste toujours la même :prédominance de la Sarl (société à responsabilité limitée)avec 58% des création et de la Sarl à associée unique (39%), pour ce qui est de la forme juridique et du secteur tertiaire, pour le domaine d'activité, plus de 90% de ces créations ont en effet choisi d'opérer dans le secteur tertiaire :32% dans le commerce ,30,8% dans les services et 27,7% dans l'industrie ,les création représente 6,3% ,en hausse de 9,5% par rapport à 2009.Et cette configuration (forme juridique et secteur d'activité) est quasiment la même depuis longtemps. Cela confirme la tertiarisation de l'économie marocaine. Pour l'heure, la richesse produite provient pour quelque 55% des services et près de 6% du BTP, l'industrie, l'énergie et les mines n'y contribuant que pour 20% environ.

Toutefois, si on compare le nombre d'entreprises créé à la démographie de chacun de ces pays la Tunisie se place en première position.

Section 03 : Les effets des IDE sur la croissance économique dans les pays

(M/A/T) :

L'impact des IDE sur la croissance et notamment celle des pays en développement et particulièrement abondante. Ces travaux s'intéressent aux impacts d'ordre macro-économiques, ils ont parfois plus précisément porté sur les inégalités et, récemment, sur la réduction de la pauvreté. Actuellement, les économistes tendent à reconnaître un effet global positif des IDE sur la croissance des pays en développement mais avec des nuances souvent importante⁶⁰

Plusieurs études ont mis l'accent sur l'impact positif des IDE sur la croissance économique à travers l'absorption de la technologie et la diffusion de la concurrence dans le pays hôte : Au-delà de leur impulsion macro-économique initiale, les investissements directs étrangers influencent la croissance économique en améliorant la productivité globale des facteurs et plus généralement, l'efficacité de l'utilisation des ressources dans l'économie bénéficiaire. trois mécanismes interviennent à cet égard⁶¹:

- Les liens entre les flux d'IDE et le commerce extérieur :
- Les retombées et autres externalités dont bénéficient les entreprises du pays d'accueil ;
- l'incidence sur les facteurs structurels de l'économie d'accueil. Cependant, dans les économies moins développées, l'investissement direct étranger semble avoir un effet peu suffisant sur la croissance économique, cela revient du faible niveau d'enseignement et de lacune des marchés financiers ce qui encombre le processus d'absorption de la technologie, nécessaire au développement économique. En résumé, l'effet positif des (IDE) sur la croissance économique reste tributaire de la dotation d'un seuil minimum en capital humain.

3.3.1. Les effets des IDE sur le capital humain dans les pays (M/A/T) :

L'influence des IDE sur la valorisation de capital humain, était observée dans plusieurs travaux de recherche. Comme celle menée par Markusen en Sjöholm et Kinoshita en 1998. Ces économistes soutiennent l'hypothèse qu'un changement technologique résolu par les formes multinationales provoque un esprit d'imitation et d'entraînement dans le secteur économique de pays d'accueil.

La demande de travail qualifié par les firmes multinationales peut encourager les pays hôtes à investir davantage dans l'enseignement. Selon les travaux de l'OCDE et du (CNUCEC), l'implantation des firmes multinationales dans les pays d'accueil pourrait jouer un rôle primordial dans le

⁶⁰ Revue région et développement : l'impact des IDE sur l'économie en développement n° 20-2004.

⁶¹ OCDE /synthèse /OUV cité /page N° 08

développement des compétences des travailleurs, D'autant que certains savoirs sont impossibles à transférer par l'enseignement classique. En effet, les savoirs acquis en travaillant chez une firme multinationale peuvent prendre un aspect non quantifiable. Il concerne les compétences tacites difficiles à codifier et à exprimer (savoir-faire).

La meilleure méthode de les transmettre étant de faire la démonstration et l'expérience sur le terrain : « le savoir tacite s'échange difficilement sur des longues distances, le meilleur moyen pour les pays en développement d'acquérir le savoir contenu dans le processus de production des économies des pays développés pourraient donc être la présence d'entreprise étrangère dans l'économie nationale »⁶².

On peut déduire que les pays abondant en capital humain de haute qualité (Ingénieurs, médecins, interprètes, techniciens, informaticiens, etc.) ont la possibilité d'attirer des flux d'investissements directs étrangers intensifs en technologies (ex, les pays d'Asie de sud, Corée de sud, Thaïlande, Malaisie, Japon). Lesquels concourent à accroître la qualification des travailleurs locaux par l'implantation des écoles et des laboratoires de recherche et développement (R&D). Tant dit que, dans les pays où l'enseignement est marginalisé les (FMN) tendent à utiliser des technologies simples, qui contribuent progressivement à l'apprentissage et au développement de la main-d'œuvre locale.⁶³

3.3.2. Les effets des IDE sur le commerce extérieur (exportation) dans les pays (M/A/T) :

Les effets des IDE sur le commerce extérieur du pays d'accueil diffèrent sensiblement selon les pays et les secteurs économiques. Le principal intérêt des IDE pour les PVD en matière d'échange, tient à sa contribution, à long terme, pour l'intégration de l'économie d'accueil dans l'économie mondiale, ceci entraînant une augmentation des importations ainsi que des exportations. En d'autres termes, les échanges et l'investissement se renforcent mutuellement pour attirer des activités transfrontières. Selon une étude de l'université de Lancaster datant de 1996¹⁹ et portant sur 46 pays en développement, l'impact des IDE sur la croissance est logiquement plus fort dans les pays qui poursuivent une politique de promotion des exportations plutôt que de substitution des importations, avec moins de barrières tarifaires et non tarifaires (quotas, contrôles etc.) , une participation plus fréquente aux accords de libre échange (bilatéraux ou multilatéraux) et de moindre distorsion des prix domestiques (moins de subventions, de prix administrés).

⁶² OCDE/synthèse /OUV cité /page N° 143 /2002.

⁶³ Balasubramanyam, Salisu et Sapsford : « Foreign Direct Investment and Growth in EP and IS Countries » (1996) « in rapport ANIMA l'impact des IDE sur le développement économique des pays MED. » 2010, P.11.

3.3.3. Les effets des IDE sur l'investissement domestique dans les pays (M/A/T) :

La question ou toutes les études économétriques tentent de répondre est la suivante : dans quelle mesure l'investissement direct étranger exerce un impact d'éviction (repoussement à investissement local).ou un effet d'investissement (incitation à l'investissement intérieur) ? Les premières réponses viennent des études menées dans les (Etats-Unis et le royaume unis) sur la relation entre les (IDE) entrant et l'investissement intérieur, ou dans la plupart de ces d'effet d'entraînement a été remarqué .Par contre, dans les pays de tiers mondes un effet d'éviction a été enregistré comme le souligne Bouklia et Zatlà en 2001.dans une étude sur les pays de sud da la méditerranéenne ,on ils ont déduis qu' : « à couter éventuel effets de seuil ou d'une insuffisante capacité d'absorption technologique des entreprises locales, c'est tout autant l'absence de complémentarité entre le capital étranger et local qui explique le faible impact d'investissement direct étranger sur la croissance des économies de pays sud et méditerranéenne⁶⁴

Dans le rapport du (CNUCED) en 2001, il a affiché que l'impact positif des investissements directs étrangers sur investissement intérieur se manifeste à travers plusieurs canaux tels que :

- L'intensification de la compétition et l'efficience ;
- Le transfert des techniques de contrôle et de gestion de haute qualité ;
- L'établissement d'un nouveaux savoir-faire la technologie.

CONCLUSION DU CHAPITRE :

Dans les pays du Maghreb, des progrès non négligeables ont été enregistrés en matière d'attractivité des IDE et l'amélioration du climat des affaires, mais ils restent loin pour figurer sur la liste des pays attrayants des IDE.

Aujourd'hui l'approfondissement en cours du processus de libéralisation économique et d'ouverture des économies maghrébines devrait favoriser la convergence de leur politique économique et conforter leur transition vers un système d'économie de marché.

Au final, les pays maghrébins se sont engagés dans un vaste processus de réformes destinées à restaurer leurs équilibres macroéconomiques et favoriser le développement économiques.

⁶⁴ Fontagné Lionel : «l'investissement étrangers direct et le commerce international», P.23



Conclusion générale

Depuis la fin des années 1980, l'investissement direct étranger prend de plus en plus d'ampleur, devenant, de nos jours, l'un des grands enjeux de la concurrence et de la rivalité entre les pays. De plus, il est considéré comme une source stable de financement et surtout un vecteur important pour le transfert des technologies des capacités d'innovation et des pratiques d'organisation et de gestion. Cette montée en puissance est à l'origine de plusieurs facteurs. Outre les programmes de privatisation et les opérations de fusions acquisitions, la libéralisation des politiques d'accueil vis-à-vis des entreprises étrangères constitue un facteur principal de l'accroissement des flux des IDE.

Néanmoins, ces flux diffèrent d'un pays à un autre et qui reposent essentiellement sur un ensemble de déterminants qui influencent le choix des FMN pour leur importation. Ainsi, et en fonction de leur stratégie, Les firmes décident d'investir à l'étranger lorsqu'elles trouvent les avantages offerts par les pays d'accueil aussi favorable que possible. De ce fait deux grandes familles de déterminants, sur lesquels se basent les firmes dans leur choix de délocalisation, ont été relevées, en distinguant des déterminants économiques et les déterminants institutionnels. Mais actuellement, le débat est d'avantage sur la nécessité d'améliorer, la qualité des institutions pour attirer les IDE car de plus en plus, le choix de délocalisation des firmes se rattache aux politiques gouvernementales, autrement dit à la qualité des institutions en plus des conditions économiques effet d'après les données collectées durant notre recherche, il a été constaté que les variables institutionnelles sont toutes aussi importantes que les variables économiques dans l'attractivité des IDE, en montrant que les différences entre pays en termes d'attractivité, peuvent être expliquée, en partie, par la qualité des institutions, dont les éléments de base sont, l'ouverture vers l'extérieur, la protection des droits civils, la liberté économique et politique, la sécurité, la transparence, un faible niveau de corruption, l'efficacité de la justice etc.

Dans les années 2002-2013, les entrées d'IDE ont augmenté considérablement, cette période coïncide avec la mise en œuvre effective du programme de privatisation. Toutefois, la croissance des flux d'IDE durant ces derniers années semble être conjoncturelle et non le fruit d'une stratégie claire de promotion des investissements directs.

Les répartitions des flux d'IDE au Maghreb par secteur d'activité fait ressortir que la grande partie des flux entrants en Algérie est captée par le secteur des hydrocarbures à savoir, le forage, l'exploitation et la prospection, suivi par d'autres secteurs dynamiques en plein expansion tels que, le secteur de la télécommunications, et de l'informatiques. Tandis qu'au Maroc et Tunisie, les secteurs qui ont attiré la plus grande part d'IDE durant la période 2002-2013 sont les télécommunications, l'industrie, et l'énergie et mines. Toutefois, la comparaison entre les trois pays du Maghreb montre qu'au niveau des

organismes et des mesures incitatives, les pays sont approximativement sur le même pied d'égalité avec quelques différences l'effet bénéfique de ces mesures relatives à l'investissement, demeure entravé par un corps juridique épars et complexe, entraînant un sentiment d'insécurité et d'instabilité juridique, l'absence d'une stratégie nationale unifiée, clairement définie, mise en œuvre par les différents acteurs de la promotion des IDE, envoie des signaux contradictoires aux investisseurs étrangers. L'amélioration du climat des affaires est, pour une bonne part, tributaire de la détermination de l'Algérie à poursuivre les réformes, car l'expérience des autres pays concurrents de l'Algérie indique que selon les pays déterminés à entreprendre des réformes bénéficient pleinement et rapidement d'une croissance plus élevée et de l'investissement direct étranger. L'évolution économique favorable de la Tunisie et le Maroc est, selon toute vraisemblance liée aux réformes économiques de grandes envergures qui ont accompagné la libéralisation du commerce de ces pays. La Tunisie et le Maroc enregistrent une augmentation de leur croissance économique et des entrées d'investissements directs étrangers qui ont permis d'augmenter la part de marché de ces pays au niveau mondial. Au terme de cette recherche, il apparaît que la région du Maghreb ne constitue pas une cible attractive des investisseurs étrangers, en effet, l'analyse des flux d'IDE dans la région montre clairement que la part à destination de cette région est très faible. Etant donné que les investissements les plus importants sont attirés par des secteurs stratégiques notamment la privatisation des télécommunications et de secteur des hydrocarbures. Enfin, ces pays devraient prendre des mesures rapides et d'accélérer leur expansion et réfléchir sérieusement à mettre en œuvre une stratégie de collaboration et d'intégration, pour que l'économie Maghrébine puisse jouir de tous les bienfaits qui peuvent être efficace a la croissance économique.

Bibliographie :

Ouvrages et revues :

- Denis Lacoste et Pierre-André Bigues, «**Stratégie d'internationalisation des entreprises: menaces et opportunités**», De boeck, 2011
- Christian Milelli et Michel Delapierre, « **Les firmes multinationales** », Vuibert, 1995
- Denis Lacoste et Pierre-André Bigues, **Stratégie d'internationalisation des entreprises: menaces et opportunités**»
- Paul Krugman et Maurice Obstfeld, «**Economie internationale** », De boeck, 2006
- Peter.H.Lindert et Thomas A Pugel, « **Economie internationale** », De boeck, 1997
- Guillaume Shier et Olivier Meir, « **Les entreprises multinationales** », Dunod, 2005
- Dominique Rider, « **Les gagnants et les perdants dans la mondialisation** », Economica, 2007
- Michel Rainelli, « **Stratégies des entreprises face à la mondialisation** », Ed management et société, 1999
- Jean Louis Amelon et Jean Marie Cardebat, « **Op.cit**»
- Guillaume Shier et Olivier Meir, « **Op.cit**»
- Régis Bénichi, « **Op.cit**»
- Fontagné Lionel : «**l'investissement étrangers direct et le commerce international**»
- Balasubramanyam, Salisu et Sapsford : «**Foreign Direct Investment and Growth in EP and IS Countries**»(1996)” «**in rapport” ANIMA l'impact des IDE sur le développement économique des pays MED.**» 2010
- Revue région et développement : l'impact des IDE sur l'économie en développement n° 20-2004
- Rabhi M.: Investissement directs étrangers en Algérie, «**un léger rebond en2012**»
- « **IDE et développement en Algérie** », revue européenne du droit social n° 01, 2010
- ANIMA, « **Investissement Direct Etranger vers MEDA en 2007, la bascule** », Anima investment Network, étude n°01, Mai 2008, p.11.

Rapports, articles, Règlements et Lois :

- Ambassade de France en Tunisie, fiche de synthèse de la mission économique : «**IDE en Tunisie et présence française en 2005**», novembre 2006.
- Article du journal algérien **El Watan**, le 28/02/2006.
- Banque mondial, le projet Doing business.

- Base de données du programme international de comparaison de la banque mondiale.
- CNUCED: Examen de la politique de l'investissement de l'Algérie, décembre 2003.
- CNUCED : Examen de la politique de l'investissement de l'Algérie, 2004.
- CNUCED : Rapport sur l'investissement dans le monde 2003,2005.
- CNUCED: World Investment Report 1998, Trend and Determinants.
- Organisation internationale du travail, base de données des principaux indicateurs du marché du travail.
- Les investissements étrangers dans la région MED en 2014.
- OCDE /synthèse /OUV cité /page N° 08.
- Office nationale des statistiques (ONS).
- Décret législatif n° 93-12 du 19 correspondant aux 5/10/93 relatif à la promotion de l'investissement, p.3.
- L'ordonnance du 01-03 du 20/08/2001 relatif au développement de l'investissement p12.14.
- Loi n°16-09 du 3 août 2016, relative à la promotion de l'investissement.
- DGI, « la loi de finance 2017 ».
- L'ordonnance n°09/01 du 22/07/2009 relative à l'investissement ; journal officiel n° 44.

Site web :

- <http://www.andi.dz/index.php/fr/bilan-des-investissements>
- www.inf.org/externat/pubs/ft./mallampa.pd
- www.cnuCED.org.
- www.missioneco.com
- www.doingbusiness.org.
- [www. PNUD org](http://www.PNUD.org).

Annexes n°1 : Accords et conventions ratifiée par l'Algérie avec les pays d'Europe

Pays	Nature de l'accord ou de la convention	Date de signature	Date de ratification	Durée de validité
Allemagne	Encouragement et protection réciproques des investissements	11/03/1996	07/10/2000	10
Autriche	Promotion et protection réciproques Des investissements	17/06/2003	10/10/2004	-
Autriche	Non-double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	17/06/2003	28/05/2005	-
Belgique	Non-double imposition et l'établissement des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	15/12/1991	09/12/2002	-
Bulgarie	Promotion et protection réciproques des investissements	25/10/1998	07/04/2002	15
Bulgarie	Non-double imposition et prévention contre l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune	25/10/1998	29/12/2004	-
Danemark	Promotion et protection réciproques des investissements	25/01/1999	30/12/2003	10
Espagne	Non-double imposition, prévention contre l'évasion fiscale en matière de recouvrement d'impôts sur le revenu et sur la fortune	07/10/2002	23/06/2003	-
Espagne	Promotion et protection réciproques des investissements	23/12/1994	25/03/1995	10
Finlande	Promotion et protection réciproques des investissements	11/12//2006	13/01/2005	20

Finlande	Promotion et protection réciproques des investissements	11/12/2006	13/01/2005	20
France	Non-double imposition, prévention contre la fraude et l'évasion fiscale et l'établissement des règles d'assistance réciproque en matière d'impôts sur le revenu, sur la fortune et sur les successions	17/10/1999	07/04/2002	-
France	Encouragement et protection réciproques des investissements	13/02/1993	02/01/1994	10
Grèce	Promotion et protection réciproques des investissements	20/02/2000	20/07/2001	10
Italie	Promotion et protection réciproques des investissements	18/05/1991	05/10/1991	10
Italie	Non-double imposition,			

<http://www.andi.da/index.php/fr/carde-juridique/accords-conventions>

ANNEXE n°2 :

Ministère des Participations et de la Promotion des Investissement

(MPPI) ORDONNANCE N° 01-03 DE AOUEL JOUMADA ETHANIA 1422 CORRESPONDANT AU 20 AOUT 2001 RELATIVE AU DEVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT MODIFIEE ET COMPLETEE PAR L'ORDONNANCE N° 06-08 DU 19 JOUMADA ETHANIA 1427 CORRESPONDANT AU 15 JUILLET 2006.

Ordonnance n° 01-03 de l'Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement, modifiée et complétée.

(Par l'ordonnance n° 06-08 du 19 Joumada Ethania 1427 correspondant au 15 juillet 2006).

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 122 et 124 ;

Vu l'Ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement ;

Vu l'Ordonnance n° 01-04 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des entreprises publiques économiques ;

Vu la Loi n° 01-10 du 11 Rabie Ethani 1422 correspondant au 3 juillet 2001 portant Loi minière ;

Vu la Loi n° 01-16 du 4 Chaâbane 1422 correspondant au 21 octobre 2001 portant approbation de l'ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania

1422 correspondants au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement ;

Vu la Loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre

2001 relatives à l'aménagement et au développement durable du territoire ;

Vu la Loi n° 01-21 du 7 Chaoual 1422 correspondant au 22 décembre 2001 portant loi de finances pour 2002, notamment son article 227 ;

Vu la Loi n° 03-01 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février

2003 relatives au développement durable du tourisme ;

Vu la Loi n° 03-03 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février

2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques ;

Vu la Loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet

2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

Vu la Loi n° 05-07 du 19 Rabie El Aouel 1426 correspondant au 28 avril

2005 relative aux hydrocarbures.

Le conseil des ministres entendu,

Promulgue l'ordonnance dont la teneur suit :

Article 1 :

La présente ordonnance fixe le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services ainsi que les investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et/ou de licence.

Article 2 :

Il est entendu par investissement au sens de la présente ordonnance :

1. les acquisitions d'actifs entrant dans le cadre de création d'activités nouvelles, d'extension de capacités de production, de réhabilitation ou de restructuration ;

2. la participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apports en numéraires ou en nature ;
3. les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale.

Article 3 :

Les investissements visés aux articles 1 et 2 ci-dessus, à l'exception de ceux visés à l'alinéa 2 du présent article, bénéficient des avantages de la présente ordonnance.

La liste des activités, biens et services exclus des avantages prévus par la présente ordonnance est fixée par voie réglementaire après avis conforme du conseil national de l'investissement visé à l'article 18 ci-dessous. (Ord. 06-08 du 15/07/2006).

Article 4 :

Les investissements sont réalisés librement sous réserve de la législation et des réglementations relatives aux activités réglementées et au respect de l'environnement. Ils bénéficient de plein droit de la protection et des garanties prévues par les lois et règlements en vigueur.

Les investissements bénéficiant des avantages de la présente ordonnance font l'objet, préalablement à leur réalisation, d'une déclaration l'investissement auprès de l'agence visée à l'article 6 ci-dessous.

Article 5 :

La forme et les modalités de la déclaration d'investissement, de la demande d'avantages et de la décision d'octroi des avantages, sont fixées par voie réglementaire.

Article 6 :

Il est créé une agence nationale de développement de l'investissement ciaprès dénommée l'agence (Ord. 06-08 du 15/07/2006).

Article 7 :

Sous réserve des dispositions particulières applicables aux investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale, l'agence dispose, à compter de la date de dépôt de la demande, d'avantages d'un délai maximum (Ord. 06-08 du 15/07/2006) :

_ de soixante-douze (72) heures pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de la réalisation ;

_ de dix (10) jours pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de l'exploitation.

L'agence peut, en contrepartie des frais de traitement des dossiers, percevoir une redevance versée par les investisseurs. Le montant et les modalités de perception de la redevance sont fixés par voie réglementaire.

La présente ordonnance sera publiée au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire. Fait à Alger, le 19 Jomada Ethania 1427 correspondant au 15 juillet 2006.

Abdelaziz BOUTEFLIKA

ANNEXE 3: RÈGLEMENT N° 05-03 DU 6 JUIN 2005 RELATIF AUX INVESTISSEMENTS ETRANGERS

Le Gouverneur de la Banque d'Algérie,

Vu l'ordonnance n° 03-11 du 27 Joumada Ethania 1424 correspondant au 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit, notamment ses articles 32, 38, 62, alinéa a,63 et 64 ;

Vu l'ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement, notamment ses articles 1, 2 et 31 ;

Vu le décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 2 juin 2001 portant nomination du

Gouverneur et des vice-Gouverneurs de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret présidentiel du 10 Rabie El Aouel 1422 correspondant au 2 juin 2001 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Banque d'Algérie ;

Vu le décret exécutif n° 97-39 du 9 Ramadhan 1417 correspondant au 18 janvier 1997, modifié et complété, relatif à la nomenclature des activités économiques soumises à l'inscription au registre de commerce ;

Après délibération du conseil de la monnaie et du crédit en date du 28 Rabie Ethani 1426 correspondant au 6 juin 2005 ; Promulgue le règlement dont la teneur suit :

Article 1er. -- Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de transfert des dividendes, bénéfiques et produits réels nets de la cession ou de la liquidation des investissements étrangers réalisés, dans le cadre de l'ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement, dans les activités économiques de production de biens et de services.

Art. 2. -- Les investissements définis par l'article 2 de l'ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 susvisée, réalisés à partir d'apports extérieurs, bénéficient de la garantie de transfert des revenus du capital investi et des produits réels nets de la cession ou de la liquidation, conformément aux dispositions de l'article 31 de l'ordonnance n° 01-03 du Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 susvisée.

Art. 3. -- Les banques et établissements financiers, intermédiaires agréés, sont habilités à instruire les demandes de transfert et à exécuter sans délai les transferts au titre des dividendes, bénéfiques, produits de la cession des investissements étrangers ainsi que celui des jetons de présence et tantièmes pour les administrateurs étrangers.

Art. 4. -- Les bénéfiques et dividendes produits par des investissements mixtes (nationaux et étrangers)

sont transférables, par le biais des banques et établissements financiers, intermédiaires agréés, pour un montant correspondant à l'apport étranger, dûment constaté, dans le capital.

Les produits réels nets de la cession ou de la liquidation des investissements mixtes (nationaux et étrangers) sont transférables, par le biais des banques et établissements financiers, intermédiaires agréés, pour un montant correspondant à la part de l'investissement étranger, dûment constatée, dans la structure de l'investissement total réalisé.

Art. 5. -- Le dossier en appui de la demande de transfert est défini par une instruction de la banque d'Algérie. Il doit être conservé par l'intermédiaire agréé durant une période de cinq (5) ans.

Art. 6. -- Les transferts effectués par les banques et établissements financiers en application de ce règlement sont, au même titre que les autres opérations de commerce extérieur et de change, soumis au dispositif de contrôle a posteriori de la Banque d'Algérie. Les banques et établissements financiers, intermédiaires agréés, sont tenus d'en faire déclaration à la Banque d'Algérie, selon un canevas qui sera défini par instruction de la Banque d'Algérie.

Art. 7. -- Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent règlement.

Art. 8. -- Le présent règlement sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Annexe n°3 :

Procédure de démarrage pour créer
une entreprise (2005-2009)

Country Name	2005	2006	2007	2008	2009
Afghanistan	4	4	4	4	4
Afrique du Sud	9	9	8	6	6
Albanie	11	11	10	7	6
Algérie	13	13	13	13	13
Mali	12	12	10	10	6
Malte	-	-	-	-	-
Mariannes	-	-	-	-	-
Maroc	6	6	6	6	6
Togo	13	13	13	13	7
Tonga	4	4	4	4	4
Trinité-et-Tobago	9	9	9	9	9
Tunisie	10	10	10	10	10
Turkménistan	-	-	-	-	-
Turquie	6	6	6	6	6
Tuvalu	-	-	-	-	-

Temps nécessaire pour enregistrer
une entreprise (2005-2009)

Country Name	2005	2006	2007	2008	2009
Afghanistan	9	9	9	9	7
Afrique du Sud	33	33	31	22	22
Albanie	40	38	36	9	6
Algérie	24	24	24	24	24
Mali	27	42	25	25	8
Malte	-	-	-	-	-
Mariannes	-	-	-	-	-
Maroc	12	12	12	12	12
Maurice	46	46	7	6	6
Mauritanie	82	82	50	19	19
Mexique	30	8	8	9	8
Togo	63	62	60	60	84
Tonga	32	32	32	25	25
Trinité-et-Tobago	74	41	41	41	41
Tunisie	11	11	11	11	11
Turkménistan	-	-	-	-	-
Turquie	6	6	6	6	6
Tuvalu	-	-	-	-	-

Procédures de démarrage pour créer
une entreprise (2010-2014)

Country Name	2010	2011	2012	2013	2014
Afghanistan	4	4	4	3	3
Afrique du Sud	6	5	5	5	5
Albanie	6	6	5	5	5
Algérie	13	13	13	13	13
Mali	6	4	4	5	5
Malte	-	11	11	11	11
Mariannes	-	-	-	-	-
Maroc	6	6	6	5	5
Togo	7	7	6	7	6
Tonga	4	4	4	4	4
Trinité-et-Tobago	8	8	8	7	7
Tunisie	10	10	10	10	10
Turkménistan	-	-	-	-	-
Turquie	6	6	6	6	7
Tuvalu	-	-	-	-	-

Temps nécessaire pour enregistrer
une entreprise (2010-2014)

Country Name	2010	2011	2012	2013	2014
Afghanistan	7	7	7	5	7
Afrique du Sud	22	19	19	19	19
Albanie	6	6	5	5	5
Algérie	24	24	24	24	22
Mali	8	8	8	11	11
Malte	-	40	40	40	35
Mariannes	-	-	-	-	-
Maroc	12	12	12	11	11
Togo	84	84	38	19	10
Tonga	25	16	16	16	16
Trinité-et-Tobago	40	40	40	36	12
Tunisie	11	11	11	11	11
Turkménistan	-	-	-	-	-
Turquie	6	6	6	6	7
Tuvalu	-	-	-	-	-

Source : www.Banque Mondiale.org

Annexe n°4 :Nouvelle entreprise enregistrées
(2005-2009)

Country Name	2005	2006	2007	2008	2009
Afghanistan	2 486	2 252	2 276	2 720	4 043
Afrique du Sud	22762 4	264726	258091	291323	253217
Albanie	1 245	1 417	2 176	3 005	2 045
Algérie	10 361	8 864	7 955	11 120	10 661
Mali	-	-	-	-	-
Malte	2 407	2 979	2 685	2 764	2 612
Mariannes	-	-	-	-	-
Maroc	11 292	17 523	24 676	26 280	26 166
Togo	-	19	39	53	400
Tonga	131	108	150	103	560
Trinité-et-Tobago	-	-	-	-	-
Tunisie	5 578	6 368	8 997	8 297	9 138
Turkménistan	-	-	-	-	-
Turquie	45 775	51 027	54 101	47 983	42 237
Tuvalu	-	-	-	-	-

Nouvelle entreprise enregistrée
(2010-2012)

Country Name	2010	2011	2012
Afghanistan	4 558	5 739	2 289
Afrique du Sud	199754	165323	217 624
Albanie	2 088	1 849	1 886
Algérie	9 564	12 256	13 938
Mali	-	-	-
Malte	3 061	3 384	3 953
Mariannes	-	-	-
Maroc	-	-	-
Togo	388	398	451
Tonga	139	116	114
Trinité-et-Tobago	-	-	-
Tunisie	11317	11 307	-
Turkménistan	-	-	-
Turquie	50414	53 383	38823
Tuvalu	-	-	-

Source : www.Banque Mondiale.org

Annexe n°5 :

Evolution du PIB

(2000-2004).

Country Name	2000	2001	2002	2003	2004
Afghanistan	-	-	-	8,4	1,1
Afrique du Sud	4,2	2,7	3,7	2,9	4,6
Albanie	7,3	7,0	2,9	5,7	5,9
Algérie	2,2	4,6	5,6	7,2	4,3
Mali	3,2	12,1	4,2	7,4	2,2
Malte	6,8	-1,5	2,8	0,1	-0,5
Mariannes	-	-	-	-	-
Maroc	1,6	7,6	3,3	6,3	4,8
Togo	-0,8	-1,6	-0,9	5,0	2,1
Tonga	3,4	3,6	3,4	2,2	1,0
Trinité-et-Tobago	6,1	4,1	8,0	14,4	7,9
Tunisie	4,7	4,2	1,7	5,4	5,6
Turkménistan	5,5	4,3	0,3	3,3	5,0
Turquie	6,8	-5,7	6,2	5,3	9,4
Tuvalu	-1,0	1,6	7,9	-3,3	-1,4

Evaluation du PIB

(2005-2009).

Country Name	2005	2006	2007	2008	2009
Afghanistan	11,2	5,6	13,7	3,6	21,0
Afrique du Sud	5,3	5,6	5,4	3,2	-1,5
Albanie	5,5	5,0	5,9	7,5	3,4
Algérie	5,9	1,7	3,4	2,0	1,6
Mali	6,1	8,6	4,3	5,0	4,5
Malte	3,7	2,2	4,3	3,9	-2,8
Mariannes	-	-	-	-	-
Maroc	3,0	7,8	2,7	5,6	4,8
Togo	1,2	4,1	2,3	2,2	3,5
Tonga	2,4	-1,6	-4,1	0,9	3,2
Trinité-et-Tobago	5,8	13,7	4,8	3,4	-4,4
Tunisie	3,8	5,7	6,2	4,7	3,6
Turkménistan	13,0	11,0	11,1	14,7	6,1
Turquie	8,4	6,9	4,7	0,7	-4,8
Tuvalu	-3,8	2,1	6,4	8,0	-4,4

Evaluation du PIB (2010-2013)

Country Name	2010	2011	2012	2013
Afghanistan	8,4	6,1	14,4	1,9
Afrique du Sud	3,0	3,2	2,2	2,2
Albanie	3,7	2,5	1,6	1,4
Algérie	3,6	2,8	3,3	2,8
Mali	5,8	2,7	-0,4	2,1
Malte	4,3	1,4	1,1	2,9
Mariannes	-	-	-	-
Maroc	3,6	5,0	2,7	4,4
Togo	4,0	4,9	5,9	5,1
Tonga	3,3	2,9	0,8	0,5
Trinité-et-Tobago	0,2	-1,6	1,5	1,6
Tunisie	3,2	-0,5	4,7	2,5
Turkménistan	9,2	14,7	11,1	10,2
Turquie	9,2	8,8	2,1	4,1
Tuvalu	-2,7	8,5	0,2	1,3

Source : www.Banque Mondiale.org

Liste des figures :

Figure 1	Evolution des IDE pour l'ensemble des pays émergents et en transition	29
Figure 2	Indice trimestriel de l'ide mondial (t1 2000, t1 2010)	30
Figure 3	Flux mondiaux d'ide 2002-2009 et projection pour 2010-2012	31
Figure 4	: Les flux d'IDE entrants en Algérie de 1970 jusqu'à 2002 (en millions de dollar)	42
Figure5	les entrées des IDE par secteur, avec l'exclusion du secteur d'hydrocarbures et le secteur financier pour la période 2003-2009 (en \$)	58
Figure 6	Flux d'IDE entrants en Algérie 1990-2013 en millions de \$)	61
Figure 7	Flux d'IDE entrants au Maroc (1990-2013)	63
Figure 8	Flux d'IDE entrants en Tunisie 1990-2013 (en millions de dollars)	64
Figure 9	Classement Doing business 2013, 2014, et 2015 pour la facilité de faire des affaires	66

Liste des tableaux :

Tableau 1	Distribution sectorielle de stock des IDE britanniques en 1914 (en million de £)	<u>24</u>
Tableau 2	Stock des IDE américains en 1960 par zone et par secteur d'activité :	<u>26</u>
Tableau 3	Evolution du PIB	<u>45</u>
Tableau 4	Evolution du RNB par habitant	<u>47</u>
Tableau 5	Indice de développement humain (2000-2013) :	<u>48</u>
Tableau6	Evolution du chômage en Algérie	<u>48</u>
Tableau 7	Evolution de stock de la dette extérieure en Algérie	<u>49</u>
Tableau 8	les flux d'IDE en Algérie pour la période 1997-2007	<u>53</u>
Tableau 9	les flux entrants des investissements directs étrangers aux pays du Maghreb (en millions de dollars, de 2000-2007)	54
Tableau10	L'évolution des flux d'IDE à destination des pays d'Afrique du nord (en millions de dollars, de 2009-2015)	55
Tableau11	Répartition des projets d'investissements déclarés par région (2002-2010)	56
Tableau12	Répartition des projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité regroupés pour la période 2002-2008	57
Tableau13	Facilité d'accès aux investissements	67
Tableau14	Procédures de démarrage	68
Tableau15	Temps nécessaire pour enregistrer une entreprise	69
Tableau16	Nouvelles entreprises enregistrées	70

Tableau des métiers :

<i>Introduction général</i>	01
<u>Chapitre I : Le cadre conceptuel de l'investissement direct étranger (IDE)</u>	06
<u>Section 1 : définitions, types, caractéristique et les formes de l'IDE</u>	06
<i>1.1.1. Définition utilisée dans le code de la libération des mouvements de capitaux</i>	06
<i>1.1.2. Définition utilisée à des fins statistiques</i>	06
<i>1.1.3- Définition donnée par le FMI</i>	07
<i>1.1.4 - La définition de l'IDE en Algérie</i>	07
<i>1.1.5- La définition retenue dans notre étude</i>	08
<i>1.2. Les formes et les types de l'IDE:</i>	08
<i>1.2-1-Les Greenfields</i>	08
<i>1.2-2-Les fusions acquisitions</i>	09
<i>1.2.3-Les joint-ventures</i>	10
<i>1.3-Caractéristiques des IDE</i>	12
<u>Section 02: les théories explicatives des IDE</u>	14
<i>1.2.1. La théorie des imperfections du marché</i>	14
<i>1.2.2. La théorie du cycle de vie du produit</i>	15
<i>1.2.2.1- l'émergence</i>	16
<i>1.2.2.2- La croissance</i>	16
<i>1.2.2.3-La maturité</i>	16
<i>1.2.2.4-Le déclin</i>	17
<i>1.2.3. La théorie éclectique de l'IDE de Dunning</i>	17
<i>1.2.4-la théorie des coûts de transaction ou d'internalisation</i>	18
<i>1.2.4.1•Le contrôle des transferts technologiques</i>	19

1.2.4.2•La complexité des relations de sous- traitante.....	19
Section 03: L'évolution des IDE dans le monde.....	20
1.3.1. Avant la première guerre mondiale.....	20
1.3.2. Entre les deux guerres.....	21
1.3.3. De la fin de la 2ème guerre mondiale à 1973.....	23
1.3.4. Entre 1973 et 2000.....	25
1.3.4.1-La suprématie américaine.....	25
1.3.4.2-Le japon.....	26
1.3.4.3 -L'attractivité de l'Asie pacifique.....	26
1.3.5. La décennie 2000.....	27
1.3.5.1-Avant 2010.....	27
1.3.5.2-L'évolution des IDE en 2010.....	30
1.3.5.3 L'évolution des IDE en 2011.....	31
1.3.6 -. Les facteurs spécifiques	32
1.3.6.1-L'accès aux ressources	32
1.3.6.2-L'accès au marché	33
1.3.6.3-La réduction des coûts	34
1.3.6.4-Les barrières commerciales	34
Conclusion du chapitre I	35
<u>Chapitre II</u> : Le cadre réglementaire, la promotion des IDE et la situation économique en Algérie.....	37
Introduction au chapitre.....	37
<u>Section 01: Le cadre réglementaire et la promotion des IDE en Algérie</u>	37
2.1. L'évolution de la réglementation des investissements en Algérie	37
2.1.1. Le code n °93-12 du 05/10/1993	37
2.1.2. L'ordonnance du 01-03 du 20/08/2001	38
2.1.3. L'ordonnance n°06-08 du 15/07/2006	39
2.1.4. L'ordonnance n° 09-10 du 22/07/2009.....	39
2.1.5-Les nouvelles mesures incluses dans la loi de finance 2014.....	40

2.1.6-Le nouveau code de l'investissement (loi n°16-09 du 3 août 2016).....	40
2.1.7-Le nouveau code sur l'investissement (la loi de finance n° 16- 08 du mars 2017)	41
2.1.8-Ordonnance n°09-01 du 22 juillet 2009 portant loi de finances complémentaire pour 2009.....	42
2.1.2. Les organismes chargés de la promotion des IDE en Algérie	42
2.1.2.1. Le conseil national de l'investissement (CNI) :.....	42
2.1.2.2-L'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) :.....	43
2.1.2.3-Le ministère de l'industrie et de la promotion des investissements (MIPI)	44
2.1.2.4-Le guichet unique.....	44
2.1.2.5-Le fond d'appui à l'investissement (FAI)	44
2.1.2.6-Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (ANIREF) :.....	45
2.1.2.7. Directions de l'Industrie et des Mines des wilayas (DIM)	45
<u>Section02: LA SITUATION ECONOMIQUE EN ALGERIE DE 2000/2013</u>	46
2.2.1. Croissances du PIB.....	46
2.2.2. RNB par habitant, PPA (en dollars internationaux courants)	48
2.2.3. Indice de développement humain (IDH).....	49
2.2.4. Chômage	50
2.2.5. Stocks de la dette extérieure (% du RNB).....	51
<u>Section 03 : Les tendances des investissements directs étrangers en Algérie</u>	53
2.3.1. L'évolution des flux d'IDE en Algérie.....	53

2.3.1.1. Bref aperçu sur l'évolution des investissements directs étrangers en Algérie avant les réformes structurelles (1970-1994).....	53
2.3.1.2. L'évolution des IDE après les réformes structurelles (1995-2015).....	54
2.3.2. La répartition régionale et sectorielle des IDE en Algérie.....	57
2.3.2.1. Les Investissements Directs Etrangers par région	57
2.3.2. 2.Les investissements directs étrangers par secteur d'activité	58
2.3.2.2.1-Le secteur des hydrocarbures et des énergies	59
2.3.2.2.2-Le secteur des télécommunications et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TNTIC).....	60
CONCLUSION DU CHAPITRE	61
Chapitre III : les IDE dans les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie).....	64
Introduction	64
Section 1 :L'évolution des IDE dans les trois pays du Maghreb.....	64
3.1.1. Les flux d'IDE en Algérie	64
3.1.2. Les flux d'IDE en Maroc	67
3.1.3- Les flux d'IDE en Tunisie.....	69
Section2 : Le climat des affaires dans les trois pays du Maghreb	71
3.2.1. La facilité de faire des affaires Le rapport Doing Business	71
3.2.2-Facilité d'accès aux investissements	72
3.2.3-Procédure de démarrage et temps nécessaire pour enregistrer une entreprise.....	73
Section3 : Les effets des IDE sur la croissance économique dans les pays (M/A/T)	77
3.3.1. Les effets des IDE sur le capital humain dans les pays (M/A/T)	78

3.3.2. Les effets des IDE sur le commerce extérieur (exportation) dans les pays (M/A/T)	79
3.3.3. Les effets des IDE sur l'investissement domestique dans les pays (M/A/T)	79
Conclusion du chapitre	81
Conclusion Général.....	83
Bibliographie	
Annexes	
Liste des tableaux	
Liste des figures	